

1618

MUSEO DE LITERATURA MILITAR

ESTADO MAYOR  
EJERCITO



SERVICIO HISTORICO

MUSEO DE LITERATURA MILITAR

ESTADO MAYOR  
EJERCITO ESPAÑOL



SERVICIO HISTORICO

nº 1287

Divisi

Fó

Estant

Biblioteca de



rito.

76

Inscripción .....	Colocación	Sala .....
Clasificación .....		Estante 3
		Tabla 2
		Núm. 1618

-1-

Inscripción...	Folio..... 25
	Número..... 1287
Clasificación..	División.....
	Subdivisión.....
Colocación....	Estante... 7
	Tabla..... 32
	Número..... 6

1618

1



BD2-70  
ML-R-16-A

Piquito 2



LA  
CASTRAME-  
TATION,

Descrite par *Symon Steevin* de Bruges,  
selon l'ordonnance & vsage

DE  
TRES-ILLVSTRE, TRES-  
EXCELLENT PRINCE ET

Seigneur MAURICE, par la grace Dieu PRINCE d'Orange,  
COMTE de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Diets, Moers, Bure,  
Leerdam, Marquis de la Vere, & de Flissingues, Seigneur & Baron de Breda,  
de la Ville de Grave, & du Pais de Cuyck, Diest, Grimbergues, Arlay,  
Noserooy, &c. Viconte Hereditaire d'Anvers, & Besançon, Gouverneur  
& Capitaine General de Gueldres, Hollande, Zelande, Westfrise, Zutphen,  
Vtrecht, & Overysfel, &c. Admiral General &c.

*Appartient a P. L. Douche & J. Verreyken*



A LEYDEN,

Chez Matthieu & Bonaventure Elzevier. 1618.

CAS TRAMÉ  
TATION

Debité par le Roy & son Conseil de Bruges  
selon l'ordonnance & usage

DE  
TRESILLVSTRE  
EXCELLENT PRINCE ET

Seigneur M A R I E, par la grace Dieu Prince d'Orange  
Comte de Nassau, Caranthenboren, Vianen, Dins, Moss, Bur,  
Lecdam, Marquis de la Veit, & de l'illuigne, Seigneur de Brabant  
de la Ville de Grave & du Pais de Cruck, Dint, Gampelwey, Ailly,  
Neteroy, &c. Viconte Hereditaire d'Anvers, & de Brabant, Gouverneur  
& Capitaine General de Geldres, Hollande, Zeelande, Westre, Zuyder,  
Viecht, & Overysse, &c. Admiral General &c.

*à la légalisation*



A L E X A N D R E  
Chez Marchien de Bonayenture Elzevier. 1618.



SONET  
AVQVEL EST FAIT

jugement de ceux qui ont  
bien campé.

EN parcourant de l'œil l'Histoire de *Bellonne*,  
Pour y marquer au vray qui a campé le mieux:  
Le trouve que le *Iuif* son Camp si bien ordonne,  
Qu'aucun guerrier qui soit sous la cappe des Cieux.

*Tamerlan* l'imitant, emporte la Couronne  
Estant en ce haut point, prudent, caut, curieux:  
En apres aux *Romains* puis aux *Grecs* je la donne  
S'estants aussi monstrez de bien camper soigneux:

Mais comme vn brave *Aiglon* volant dessus la nüe  
Laisse de loing l'*Austruche* en trompant nostre veüe,  
Ainsi le grand *NASSAV* surpasse tous ces Mars:

Car il campe luy seul d'une telle maniere  
Qu'il sera à jamais de loger l'Exemplaire  
Aux *Juifs*, à *Tamerlan*, aux *Grecs*, & aux *Casars*.

DE NERRE.





Mauritz Prince van Oraignen, Grave van Nassau, Catzenelbogen. Vianden  
 Dietz, Meurs, Marguis Vander Vere En Vlissingen, etc. Gouverneur  
 Generael der Vereenichde Nederlanden, ende Ridder der Connecklike Orde der Sarteere



**AVX TRESPVISSANTS**  
SEIGNEURS LES ESTATS GENERAUX  
DES PROVINCES VNIES.

**C**OMME plusieurs Autheurs tant modernes qu'anciens ayent beaucoup & bien escrit de la *Castrametation*, comme d'une des principales parties de l'Art militaire, dont les principaux Officiers du Camp des Romains (à sçavoir les Tribuns) avoyent l'administration, son *Excellence* les a diligemment leuz, non seulement comme Theoricien, ou par speculation, mais là dessus s'en est servi en la pratique, y adjoustant ses propres inventions & ordonnances, selon ce qui est requis à la maniere de Guerre de ce temps, là où se voit que chascun estant venu à son quartier, y bastit incontinent, pour se garantir de la pluye, tempeste ou grande chaleur du Soleil, & que cependant il faut que le bastiment s'avance en son entier par bon ordre, servant aussi à fin de bien tost pouvoir environner le Camp de ses tranchées, pour lesquelles choses bien effectuer, il estoit besoing que plusieurs Officiers s'entendissent à la conduite de ceste matiere, aucuns au total, aucuns aux particulieres parties, comme des regiments & autres quartiers, dont ils avoyent la charge, à laquelle fin vn chascun d'eux fut instruit selon l'exigence de son quartier: Mais pour en donner encore meilleure instruction, le plus propre moyen m'a semblé bon d'en colliger ce traicté, car combien qu'il en soit beau-

beaucoup escrit ( comme il est dit ci dessus ) si est-ce toute-  
fois que ce particulier vsage requiert sa particuliere decla-  
ration. Aussi il m'a semblé mon devoir le requirer , parce  
qu'il a pleu voz *Seigneuries Illustrissimes* me donner la char-  
ge de la *Castrametation* , dont aux années precendentes  
ayant suivi selon mon pouvoir le commandement de son  
*Excellence* en la pratique au Camp , j'y adjousteray main-  
tenant ceste theorie. A quoy aussi je m'addonne plus fran-  
chement, parce qu'aux années passées, les plans des *Castra-*  
*metations* des Camps de voz *Seigneuries Illustrissimes* ont  
esté requis non seulement de personnes de petite qualité,  
mais aussi de plusieurs Princes en Païs loingtains. Quant  
à ce que l'on l'eut peu faire beaucoup mieux , je prie d'en  
estre excusé , comme manquant à parfaite cognoissance, de  
laquelle on estime que personne n'est entierement doué  
& non pas à la bonne volonté , par laquelle je suis prest au  
service de voz *Seigneuries Tres-illustres*.

Escrit à la H A Y E , le 12 de Mars 1618, par le  
Castrameteur & humble Serviteur de voz  
*Seigneuries Illustrissimes*.

**SYMON STEVIN.**



# ARGUMENT SUR LA CASTRAMETATION.

**C**ESTE Castrametation sera de deux sortes : La premiere de la maniere dont on a vſé aux Camps des *Tres-puissants Seigneurs*, *Messeigneurs les Estats*, selon que requièrent leurs moyens & autres circonstances, de laquelle seront descrit trois Chapitres. La deuxiesme de la maniere accomplie, comme les Romains, estant tresgrands & puissants, ont jadis logé, dont je traicteray au quatriesme Chapitre. Mais pour declarer en brief le contenu desdits quatre Chapitres, il faut premierement considerer, que devant qu'on vienne au mesurer, on doit sçavoir ce que signifie Castrametation, dont le premier sera tel :

*1 Chapitre, contenant la definition ou description de la Castrametation.*

Estant cognu ce que l'on entend par la Castrametation, il faut devant que la commencer, sçavoir ce qu'y sera logé, à laquelle fin on descrit certaines listes qui seront comprises sous tel Chapitre :

*2 Chapitre, des Lystes, contenant ce qu'en un Camp propose doit estre logé.*

Puis apres s'ensuit la maniere de mesurer sous telle superscription :

A

3 Cha-

3 Chapitre, de marquer ou mesurer vn Camp.

Finalemēt suivra le Chapitre susdit de la maniere de la Castrametation accomplie, avec la superscription comme s'ensuit:

4 Chapitre, de ce que selon mon opinion, seroit utile et necessaire, à la forme durable, d'un Camp qui pourroit continuellement demeurer le mesme.

Et pour plus grand esclaircissement, mettrons à chasque Chapitre son argument, comprenant les superscriptions des articles d'iceux.





## I CHAPITRE.

Contenant la definition ou description  
de la Castrametation.

### ARGUMENT DE CE I CHAPITRE.



A qualité de la Castrametation se declarera en ce premier Chapitre par 11 articles.

*Le 1 article du loger en general, avec la forme du Camp des Romains.*

Les autres Articles sont des parties du Camp qui se descrira en ce traicté, à sçavoir:

*Le 2 de la forme des logis d'une compagnie d'Infanterie.*

*Le 3 de la forme des logis d'un regiment d'Infanterie.*

*Le 4 de la forme des logis d'une Cornette de Cavallerie.*

*Le 5 de la forme des logis d'un regiment de Cavallerie.*

*Le 6 de la forme du quartier de son Excellence.*

*Le 7 de la forme du quartier du General de l' Artillerie.*

*Le 8 de la forme du quartier des Officiers, qui en ce Camp se logent ensemble.*

*Le 9 de la forme du quartier des Chariots.*

*Le 10 de la forme du Marché.*

*Le 11 de la forme du Camp en son entier.*

### I ARTICLE.

*Du loger en general, avec la forme du Camp des Romains.*

**P**OUR declarer premierement la cause pourquoy ce loger en campagne se nomme Castrametation, il faut sçavoir qu'il se faict par vne distribution de logis, d'une abondante metation ou mesurement par tout le Camp, parquoy les Romains le nommoient proprement *Castrametatio*, c'est à dire mesurement de Camp, tellement qu'en les imitant, je tiendray ce nom. Or pour venir à la description des proprietéz de la Castrametation, il faut premierement sçavoir, que combien que diverses personnes s'imaginent divers ordres, les vns mieux que les autres, si est-ce toutesfois qu'il y a quelque chose de commun, à quoy on doit aspirer selon l'opinion des plus experts en matiere de guerre: Ce que décrit Xenophon en peu de mots, recitant la maniere du logement de Cyrus, dont le sens est tel: A sçavoir, que le General du Camp pour estre également esloigné de tous costez, doit loger au milieu du Camp, ayant pres de luy les Officiers n'estant point Soldats, avec le train de la munition de guerre, vivres & bagage: Puis que tout ceci doit

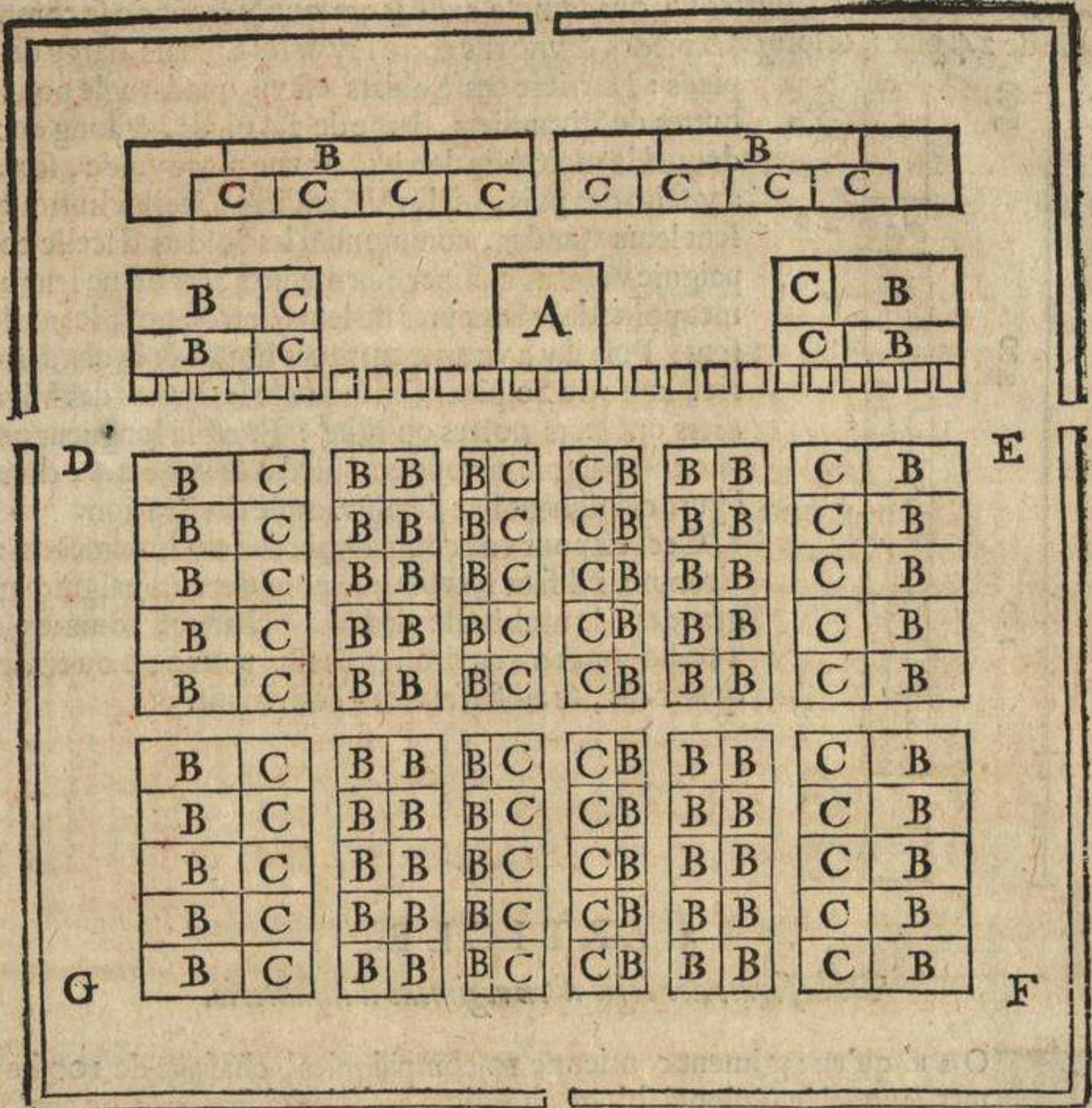
estre environné de la Cavallerie, & à l'entour d'icelle l'Infanterie, à cause qu'elle est plus tost qu'eux en armes, & prest à combattre contre vne subite surprinse de l'ennemy, & que ses chevaux des Reytres doivent estre sellez, bridez, & eux mesmes armez: Outre ce les gens de pied sont plus idoines pour defendre & empescher les avenues des ennemis venans à l'impourveu passer les trenchées & parapets du Camp, tandis que la Cavallerie se prepare: Mais Xenophon décrit ceste regle si generale, qu'on n'en peut tirer des plans selon la maniere que Cyrus s'en servoit en effect.

Il y a eu encore vn ordre de Castrametation que Tamerlan observa, laquelle semble avoir esté fort singulier, décrit en langue Arabique par Alhacen au 5 Chapitre, & translaté en François par l'Abbé de Mortemer, lequel Camp pour la distinction de certains cinc autres Camps, se nommoit le Camp Imperial, contenant continuellement 60000 pietons & 40000 chevaux, auquel Tamerlan voulut que le premier nombre, sur lequel on commanderoit en l'infanterie fut de 10, puis de 100, apres de 1000, & finalement de 10000; Outre cela il y avoit encore les gardes du General, contenant 4000 hommes de pied, & 2000 chevaux, qui logedient alentour de sa personne, puis encore 25000 travailleurs en retrenchemens & fortification du Camp, car il ne se tenoit jamais és Villes, mais faloit tousjours loger en l'Yver & l'Esté en campagne, tant en temps de paix que de guerre, & se retirant d'un lieu en autre, il se retrenchoit par tout: Ce Camp servoit tousjours pour estre prest à la haste, là où il fut besoing, aussi pour renforcer & redresser les cinc autres Camps estans venuz en desordre, lesquels estoyent en Sorie, China, Cambalu, Moscovie, & Cheronnese, chascun de 40000 gens de pied, & 20000 chevaux, mais non pas tousjours en campagne comme l'Imperial, ains seulement quand il estoit necessaire: Mais ainsi qu'en ce Camp Imperial estoit venu quelque desordre, que Tamerlan fit redresser par Axalla, cela demonstre qu'il y avoit certaine regle sur la maniere de camper, veu que ce deloger de place à autre duroit continuellement, avec vne mesme multitude de gens, & tousjours reparti en mesme ordre, & qu'outre cela Tamerlan print fort soigneusement esgard sur l'ordre en general, mais la forme n'en estant point declarée, nous n'en pouvons rien dire de certain en particulier.

Mais Polybe décrit la Castrametation des Romains avec plus de distinction, tellement que divers Autheurs en ont tirez des plans, desquels sont tombez entre mes mains ceux de Patrice, du Duc d'Urbain, Robertello, des Choulx, & de Lipsius, d'entre lesquels j'ay choisi & marqué la figure de Lipsius, pour servir d'exemple, en laquelle le quadrangle A signifie le logis du General dit Pretoire, les quadrangles signez de B, sont gens de pied, avec C la Cavallerie, le reste sont marché, tresorerie, rues & autres quartiers d'Officiers n'estant point Soldats, dont ci apres sera parlé plus particulierement, m'estant assez d'avoir touché ici en general la maniere du loger des Romains, pour mieux declarer ce que le mot de Castrametation signifie.

Ceci





Ceci estant entendu, faut sçavoir que son *Excellence* ordonnoit au commencement à chascun Soldat environ autant de place que faysoient les Romains, laissant chascun selon l'usage du temps present ordonner & bastir ses huttes comme ils l'entendoyent, sans les astringre à quelque regle : Mais les Colonels & Capitaines s'en plaignoyent, qu'il estoit impossible de loger leurs gens en si petite place, comme aussi l'experience le monstra en effect: Mais puis que par Polybe la partition des logis en chascun manipule ou enseigne, n'est pas descrite, & qu'à cela il nommoit seulement des quadrangles, son *Excellence* en ordonna selon ce qu'il luy sembloit requirer la guerre de ce temps, lequel ordre estoit tel, qu'eux avec moindre circuit qu'ils n'avoient eu au paravant, disoyent avoir assez de place, & d'estre commodement logez : En outre il a mis regle sur les autres quartiers, dont je descriray les figures aux articles suivans, à fin que l'imagination du Lecteur aye sujet, pour plus facilement comprendre ce dequoy on parle, & à quoy finalement on pretend de parvenir.

2 ARTICLE.

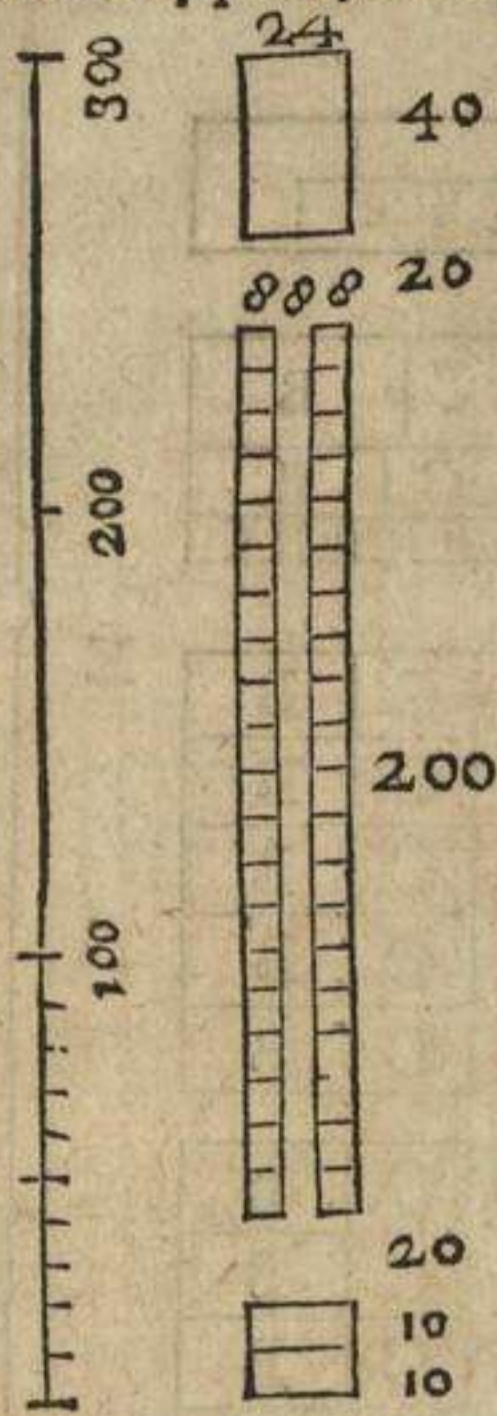
*De la forme des logis d'une enseigne d'infanterie.*

**P**OUR vne compagnie de 100 Soldats on ordonne deux fils de huttes, & pour chascun fil la longueur de 200 pieds, & la largeur de 8 pieds, & vne rue entre deux large de 8 pieds, en laquelle les huttes ont leurs portes ou sorties : Le

Capitaine a devant ces huttes vn quadrangle aussi large que le front de sa compagnie de 24 pieds, & long 40 pieds, & vne rue entre luy & ses Soldats, large de 20 pieds : Derriere ces Soldats est vn quadrangle pour les huttes de Vivandiers, large de 24 pieds, & long de 20, duquel la moitié de derriere est vne place vuide, servant à y faire des puis, où les Vivandiers d'icelles huttes cuisent leurs viandes, comme aussi les Soldats d'icelle compagnie voulans cuisiner eux mesmes, car on ne leur permet point de le faire pres de leurs huttes, pour le peril du feu : Puis il y a vne rue entre ces huttes & la gendarmerie, large de 20 pieds, en laquelle les huttes des Vivandiers ont leurs portes ou issue : Et est la longueur pour vne compagnie en tout 300 pieds, & large 24, dont la figure ci joignant sert de plus ample declaration.

Ceci est pour vne compagnie de 100 hommes ou environ, mais il faut sçavoir que pour des compagnies plus grandes, la multitude des fils se change, comme pour 150 hommes ou environ trois fils, pour 200 ou environ quatre fils, & ainsi d'autres à l'advenant.

Eschelle de 300 pieds, servant à ceste figure & aux huit figures suivantes.



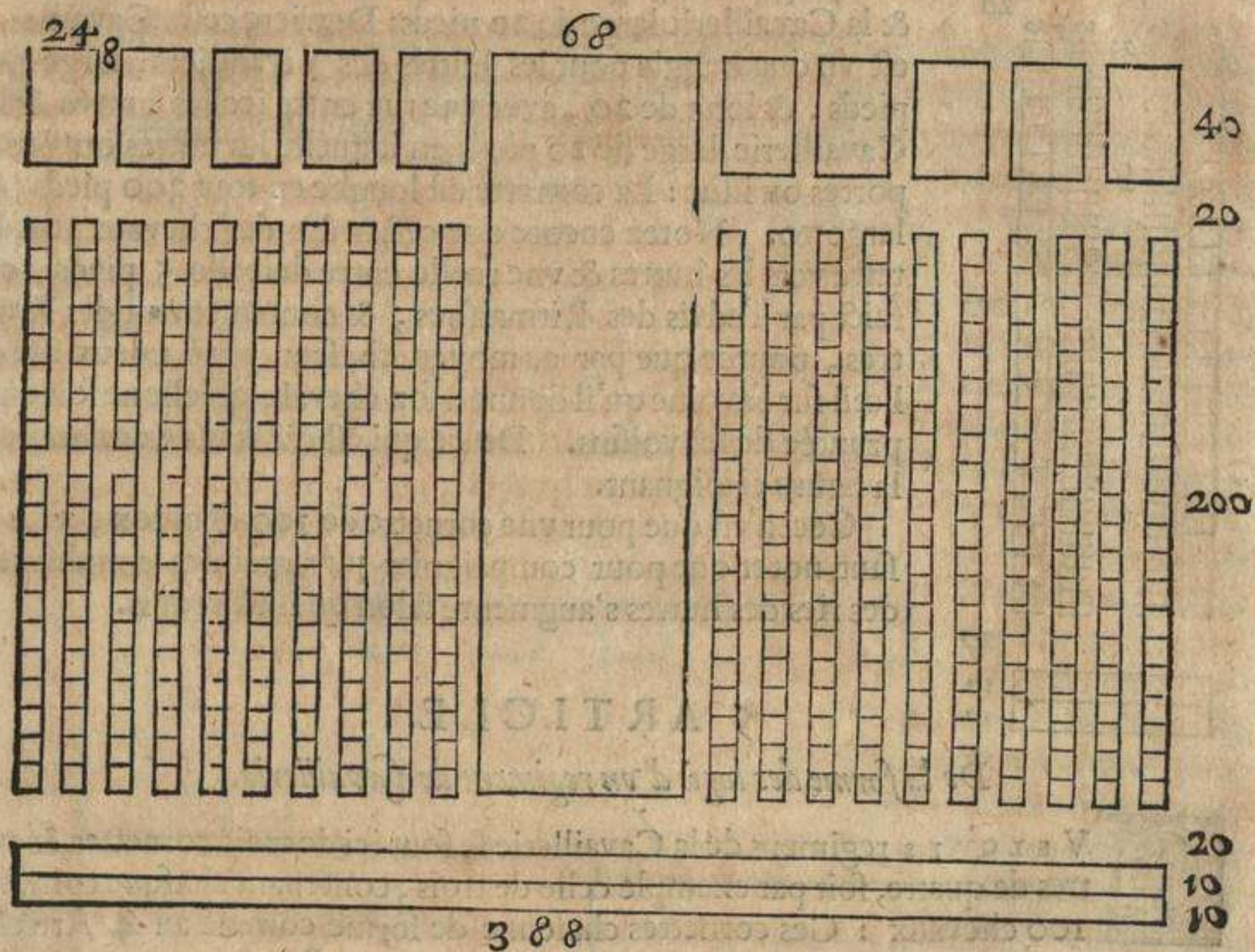
### 3 ARTICLE.

*De la forme des logis d'un regiment d'infanterie.*

**P** O s s' qu'un regiment contienne 10 compagnies, chaque de 100 hommes, auquel le Colonel se loge au milieu entre les Capitaines, de chaque costé cinc, & chaque compagnie de forme qu'il est dit au 2 Article, & entre chaque deux compagnies vne rue large de 8 pieds, dans laquelle les dos des huttes sont à l'opposite l'un de l'autre, servants proprement pour commodité des Soldats, le front du parc du Colonel fait 64 pieds, & de derriere autant de longueur qui'il est besoin, le reste est en partie pour les huttes du Ministre, Clerc, Barbier, & autres n'estant point Soldats, & le surplus pour chariots & charrettes des Vivandiers du regiment: Ceste place vuide au milieu du regiment est aussi estimé propre contre le feu, pour l'y faire arrester, & preserver l'autre moitié. Les huttes des Vivandiers sont aussi ordonnés derriere les regiments, pour ceux qui y veulent venir, sans qu'ils soyent contraints se loger sur le Marché, à cause qu'aucuns Soldats y vont journellement prendre leur repas, où en y achatent leur entretenement à credit. Aussi y a il des Soldats du regiment, desquels les femmes & enfans ou autres des leurs suivant le Camp comme Vivandiers, qui desirent loger pres du regiment de leurs Maris ou Peres, tellement qu'autant les vns que les autres en sont accommodés mieux que s'ils estoient separez. Il y a aussi des Marchands, Fourbisseurs, Selliers, Esperonniers, Marechaux, Boulengiers, Bouchiers, Couturiers, Cordoaniers, & autres gens de mestier, dont aucuns suivent certains regimens pres desquels ils desirent loger, autres qui choisissent le Marché, ce qui est libre à vn chascun, d'autant qu'és Villes le mesme se fait pour la commodité des Bourgeois, là où chascun demeure, ou sur le Marché, ou en telle rue qu'il veut : Mais il faut

noter

noter qu'estant plein le lieu destiné pour les huttes des Vivandiers, qu'on n'en peut point mettre des autres contre l'ordre, comme il sera dit plus particulièrement au 6 Article du 3 Chapitre.



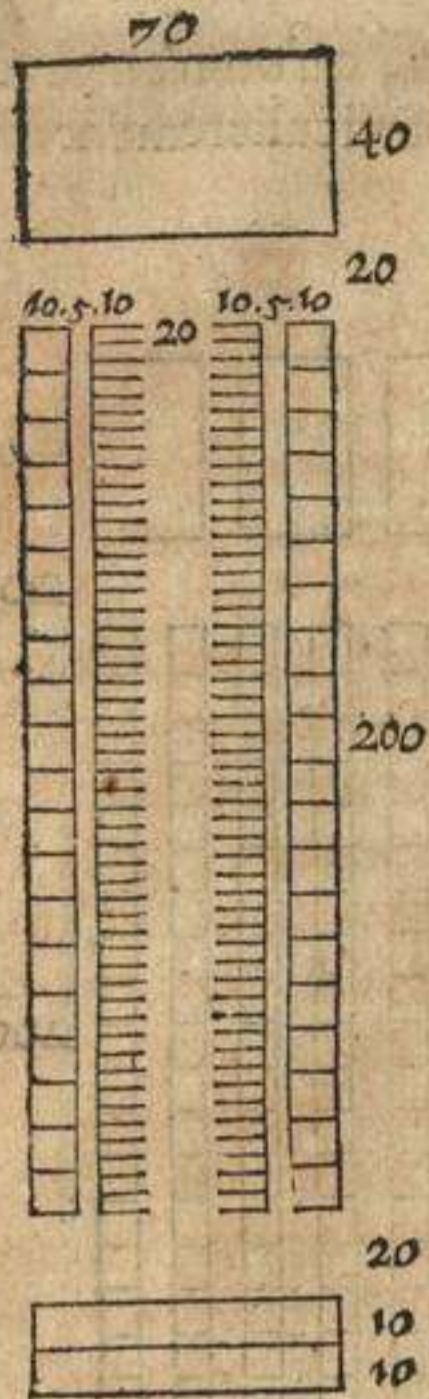
Ceci a esté pour vn regiment de 10 cōpaignies, mais il faut noter que selon plus grande ou moindre quantité de compaignies, le regiment doit estre plus large ou plus estroict, demeurant le Colonel tousjours au milieu, excepté quand les compaignies sont de nombre impair, car alors y a d'un costé vne compaignie plus que de l'autre.

Notez encore que quand on veut loger la Cavaillerie, Chariots, & le Camp entierement dans le retrenchement, il advient que les regimens de l'infanterie selon l'ordre precedent, ne sont bastans pour garnir les places d'alarme, & pour comprendre le reste : Mais en telle occurrence on peut prendre la longueur des fils des huttes seulement de 100 pieds, qui estoit ci dessus de 200, donnant à chasque compaignie quatre fils, mais tout le reste comme ci devant, car par ce moyen les regimens deviennent quasi vnefois si larges.

#### 4 ARTICLE.

*De la forme des logis d'une cornette de Cavaillerie.*

**A** VNE cornette de 100 chevaux on ordonne deux fils de huttes, & pour chasque fil vne place longue de 200 pieds, & large de 10 pieds : entre ces huttes viennent deux fils de chevaux, desquels la place est large de 10 pieds, & longue comme des huttes 200 pieds, de sorte qu'estant de chascun costé 50 chevaux, vient pour chasque cheval 4 pieds : Et chasque cheval est ordonné la teste vers la hutte de son Reytre, demeurant entre les chevaux & les huttes vne ruelle de 5 pieds,



5 pieds, en laquelle les huttes ont leurs portes ou issue : Et entre les deux files de chevaux y a vne rue large de 20 pieds: Devant ceci le Capitaine a vn quadrangle large comme sa compagnie de 70 pieds, & long 40, avec vne rue entre luy & la Cavallerie large de 20 pieds: Derriere ceste Cavallerie est vn quadrangle pour les huttes des Vivandiers, large 70 pieds, & long de 20, avec vne rue entre icelles huttes & la Cavallerie, large de 20 pieds, en laquelle les huttes ont leurs portes ou issue : La cornette est longue en tout 300 pieds, & large 70. Notez encore que cest ordre des chevaux avec la teste vers les huttes & vne ruelle entre deux de 5 pieds, est fait par l'avis des Ritmaistres, & contentement des Reytres, pource que par ce moyen chascun peut mieux avoir l'œil sur l'avoine qu'il donne à son cheval, qu'elle ne soit empruntée de ses voisins. De ce qui est dit sert de declaration la figure ci joignant.

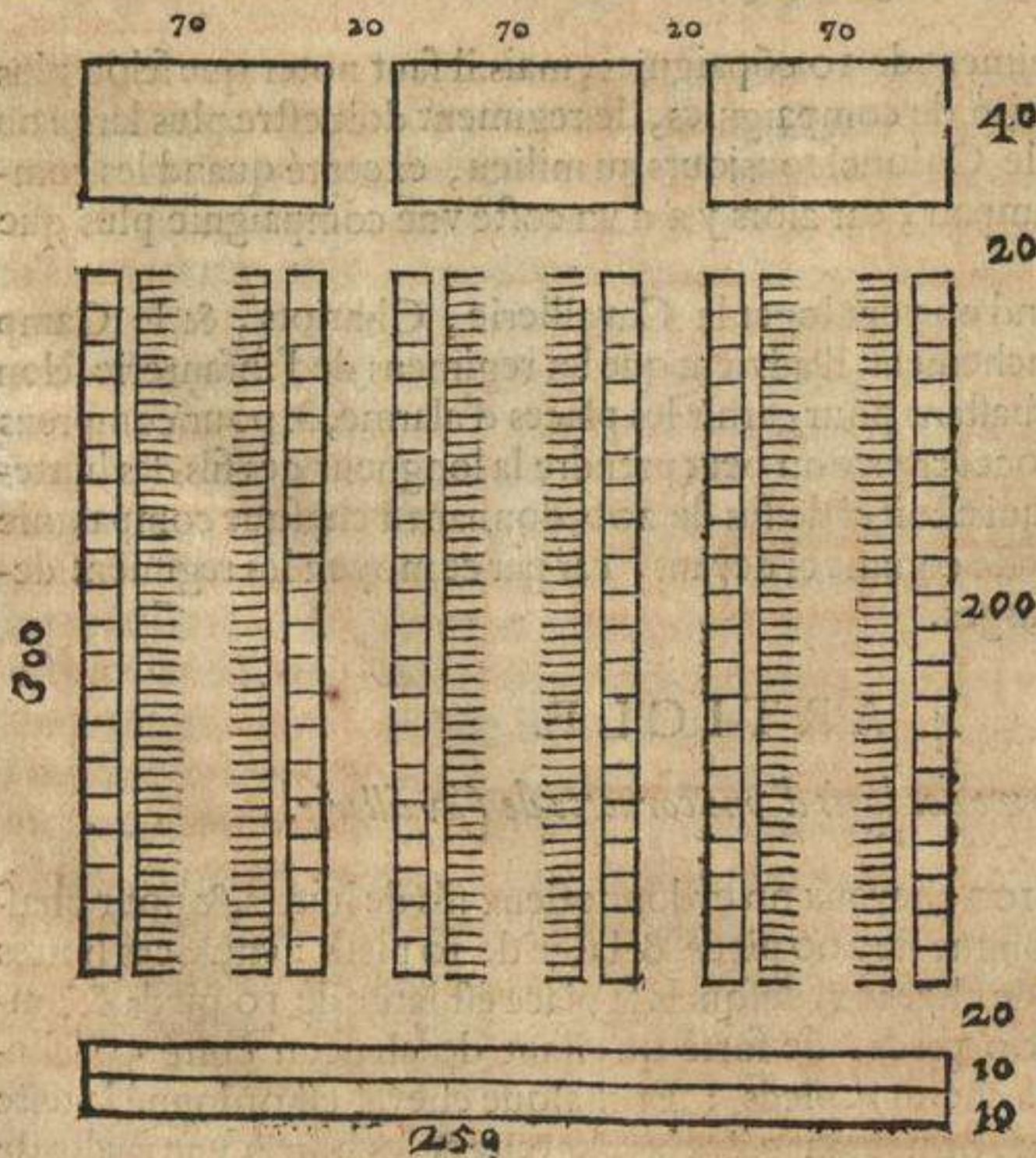
Ceci n'est que pour vne cornette de 100 chevaux, mais il faut noter que pour compagnies plus grandes la multitude des ries des huttes s'augmente selon qu'il est requis.

## 5 ARTICLE.

*De la forme des logis d'un regiment de Cavallerie.*



VEL QUES regimens de la Cavallerie se font ici de trois cornettes, & autres de quatre, soit par exemple celle de trois, contenant chascque cornette 100 chevaux : Ces cornettes chascque de forme comme au 4. Article,



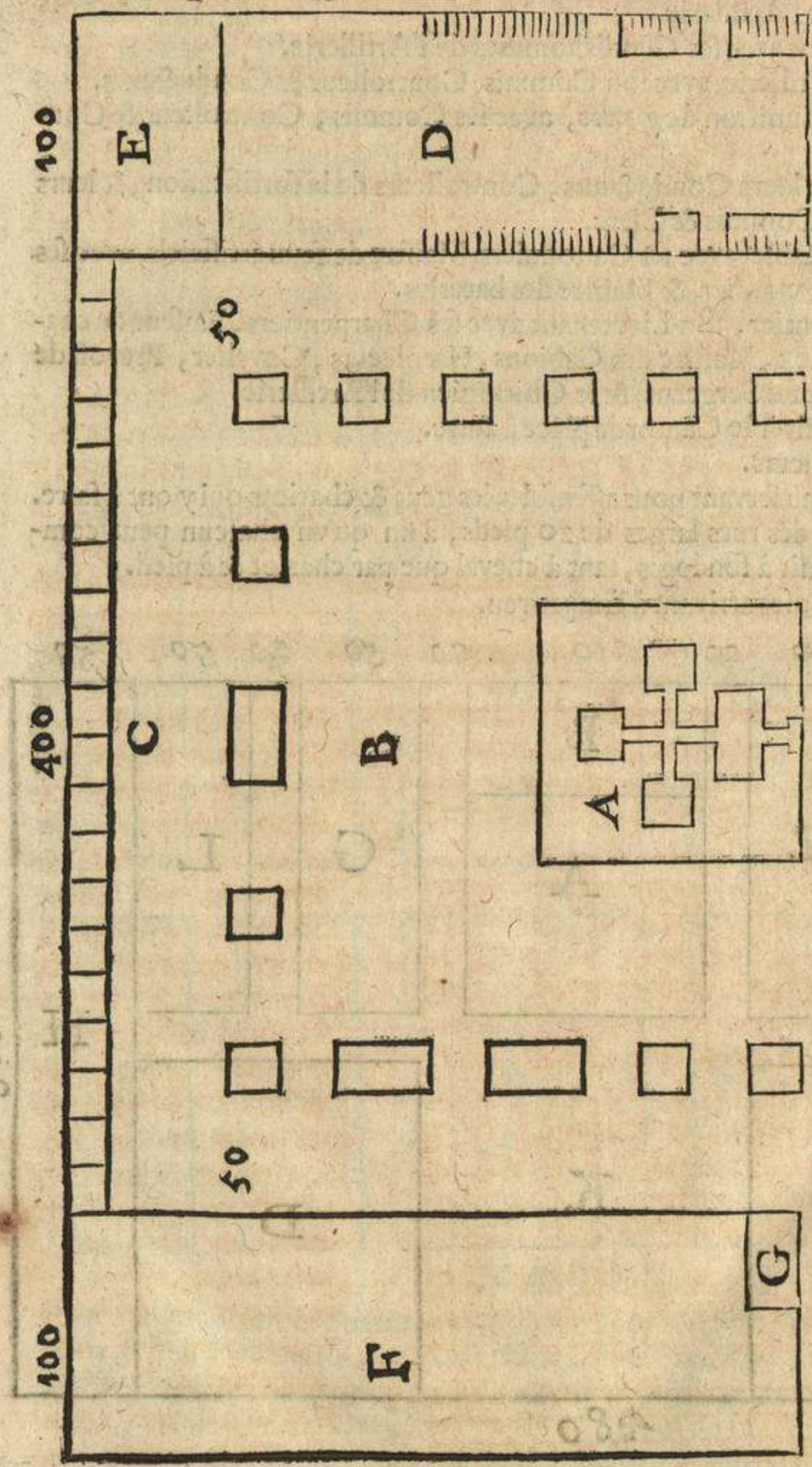
se mettent toutes trois l'une joignant l'autre, demeurant vne rue entre chascque deux large de 20 pieds, en laquelle les huttes viennent avec leurs dos l'un vers l'autre, servant à particulière commodité des Reytres : Le parc du Colonel est celuy du milieu : Mais parce qu'un tel Colonel est ici tousjours vn des Capitaines, qui n'a nō plus de bagage que les autres, on ne luy donne non plus de place. Ce regiment est long en tout comme les precedents 300 pieds, & large 250, dont la figure joignante sert de plus ample declaration.

6 AR-

6 ARTICLE.

De la forme du quartier de son Excellence.

ON PREND vn quadrangle de la longueur des autres quartiers de 300 pieds, & large 600, auquel les parties se mettent tousjours en ceste façon : Le quadrangle A comprend les Tentes de son Excellence: Les autres moindres quadrangles signifient des Tentes, cōme du Maistre d'Hostel, du Secretaire, la Sale des Gentilshommes, la Sale commune, la Cuisine, le Gardemanger, la Bouteillerie, la Gardelinge, & le reste pour autres personnes : La place B entre ces Tentes, & la Tente A, est vn grand parc vuide où les domestiques de la Cour s'assemblent, se pourmeinent jouēt de l'esteuf, & s'exercent. C sont des huttes des Despenfiers, Bouteilliers, Gardemanger, Tireur de bierre, Tireur de vin, Varlets de Sales & autres serviteurs : Entre ces huttes sont aussi le Cellier de vin, & le Cellier de bierre fouis en terre, D est l'Escurie, E les chevaux des Gentilshommes, F les Chariots au service de la Cour, G est le Cor degarde de la Garde de son Excellence.



drangles signifient des Tentes, cōme du Maistre d'Hostel, du Secretaire, la Sale des Gentilshommes, la Sale commune, la Cuisine, le Gardemanger, la Bouteillerie, la Gardelinge, & le reste pour autres personnes : La place B entre ces Tentes, & la Tente A, est vn grand parc vuide où les domestiques de la Cour s'assemblent, se pourmeinent jouēt de l'esteuf, & s'exercent. C sont des huttes des Despenfiers, Bouteilliers, Gardemanger, Tireur de bierre, Tireur de vin, Varlets de Sales & autres serviteurs : Entre ces huttes sont aussi le Cellier de vin, & le Cellier de bierre fouis en terre, D est l'Escurie, E les chevaux des Gentilshommes, F les Chariots au service de la Cour, G est le Cor degarde de la Garde de son Excellence.

## 7 ARTICLE.

*De la forme du quartier du General de l' Artillerie.*

**P** OVR ceci se prend vn quadrangle de mesme longueur que les autres, qui est de 300 pieds, & large 480, auquel les parcs quadrangulaires sont de signification commes'ensuit.

A pour le General de l' Artillerie.

B pour son Lieutenant avec ses Gentilshommes de l' Artillerie.

C le Magazin de l' Artillerie, avec son Commis, Controlleur & Conducteurs.

D le Magazin de la Munition de guerre, avec ses Commis, Controlleur & Conducteurs.

E les Ingenieurs avec leurs Conducteurs, Controlleurs de la fortification, & leurs Conducteurs, Commis & Clerc.

F le Maistre Connestable, avec ses Canonniers, Maistre de feux artificiels, avec ses Conducteurs, Petardier, & Maistre des bateries.

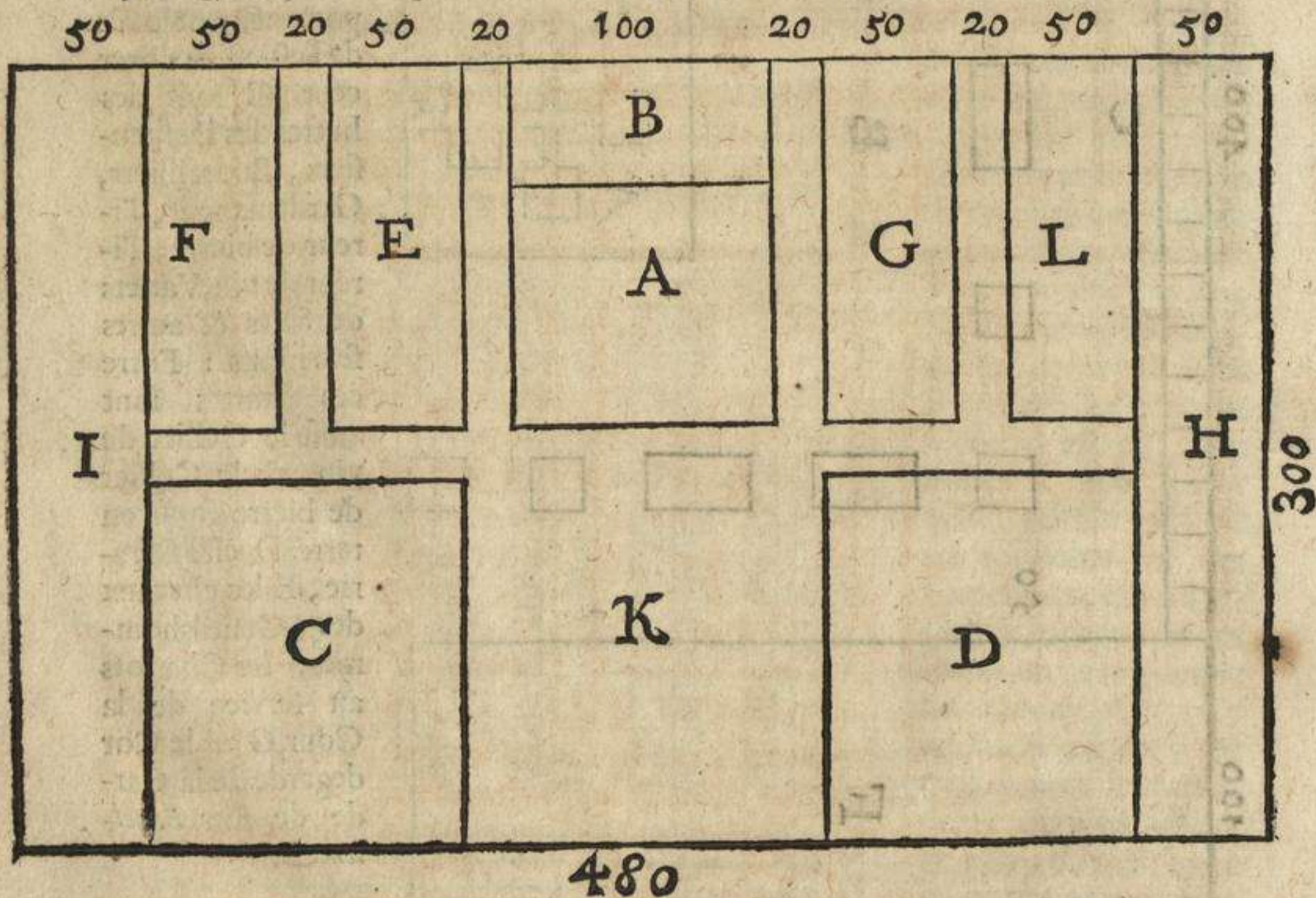
G le Maistre Charpentier, son Lieutenant avec ses Charpentiers, Faiseur de charriots, Marechaux, Maistre des Gabions, Harniceurs, Cuvelier, Prevost de l' Artillerie avec ses Sergeans, & le Chirurgien de l' Artillerie.

H les Matelots pour tirer le Canon de place à autre.

I les Pioniers & Mineurs.

K vne place commune servant pour assembler les gens & chariots qui y ont à faire. Entre ces parcs y a des rues larges de 20 pieds, à fin qu'vn chascun peut commodement aller & venir à son logis, tant à cheval que par chariot & à pied.

L place vuide pour choses arrivant à l'improveu.



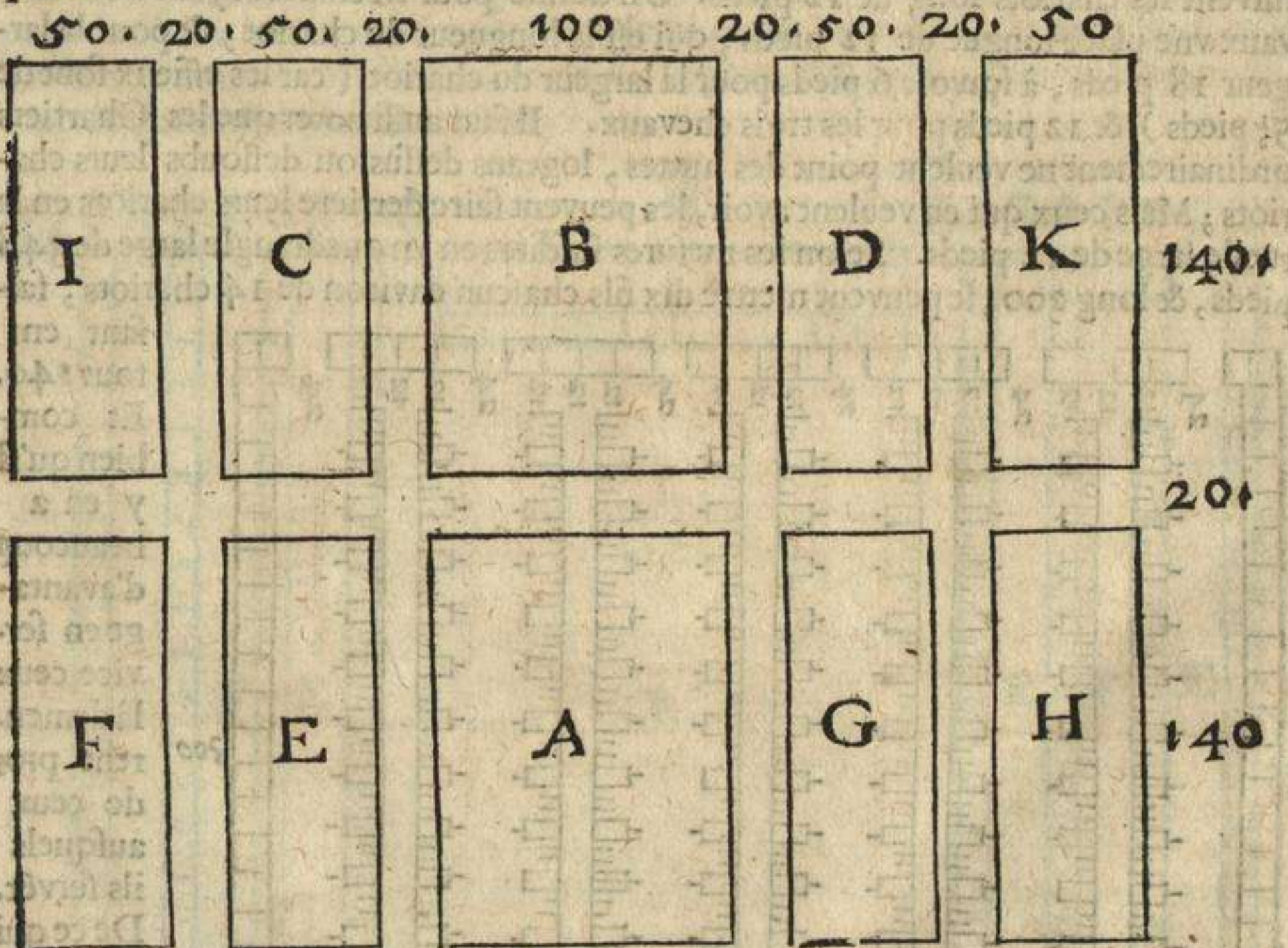
8 ARTICLE.

*De la forme du quartier des Officiers qui en ce Camp logent ensemble.*

**O**N PREND pour ceci vn quadrangle long comme les autres de 300 pieds, & large 380, auquel les parcs quadrangulaires sont de signification comme s'ensuit:

- A du General de la Cavaillerie.
- B du General de l'Infanterie.
- C du Lieutenant du General de la Cavaillerie.
- D du Commissaire & Quartiermaistre de la Cavaillerie.
- E du President, Fiscal, & du Greffier du conseil de guerre.
- F du Prevost General.
- G du Sergeant Major.
- H du Quartiermaistre General, & le Commis de l'argent.
- I des Commissaires des Monstres.
- K des Ministres, Medicin, & Chirurgien de la Cour.

Entre ces parcs sont des rues larges de 20 pieds, tellement qu'un chascun peut commodement aller & venir à son logis, tant à cheval & avec le chariot, qu'à pied.



NOTEZ.

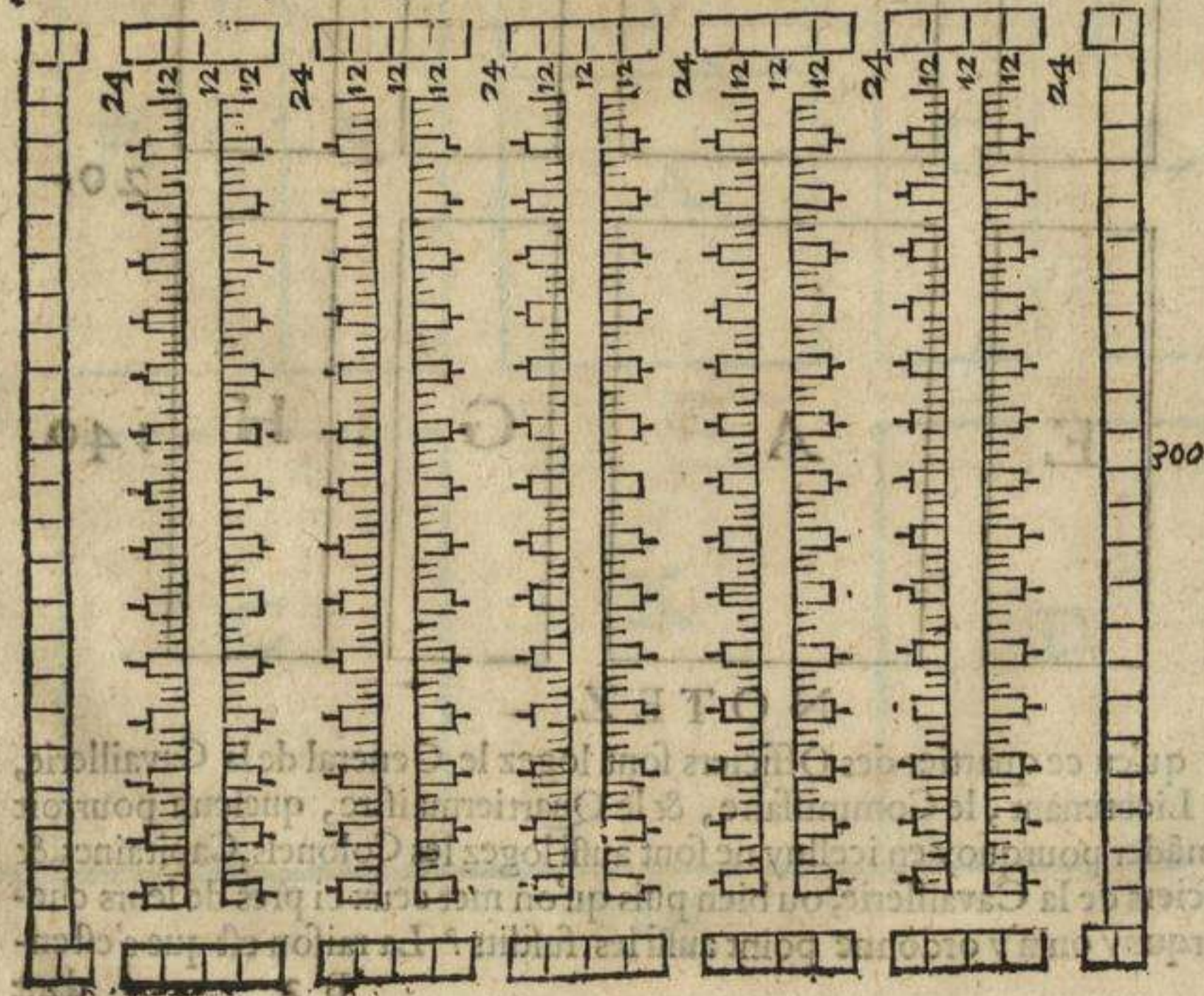
**V**E v qu'en ce quartier des Officiers sont logez le General de la Cavaillerie, son Lieutenant, le Commissaire, & le Quartiermaistre, quelcun pourroit demâder pourquoy en icelluy ne sont aussi logez les Colonels, Capitaines, & autres Officiers de la Cavaillerie, ou bien puis qu'on met ceux ci pres de leurs chevaux, pourquoy on n'y ordonne point aussi les susdits? La raison est que s'estendant

dant leur commandement & exercice généralement sur la Cavallerie, & non pas sur vn regiment particulier, comme celuy des Colonels, ils ne requierent point d'estre logez pres de quelque regiment particulier, mais en vn quartier proche le milieu de toute la Cavallerie, afin d'estre par tout quasi en egale distance: Le mesme faut il aussi entendre des Officiers de l'Infanterie, & de tous les autres mis en ce quartier, car leur charge s'estend par tout le Camp en general. Quant aux Officiers généraux comme ceux de l'Artillerie, de la Munition de l'Artillerie, de la Munition de guerre, des vivres, & des chariots, il ne faut pas qu'ils soyent logez ici, mais chacun pres de son Magazin, ou pres de ce dont ils ont la charge.

## 9 ARTICLE.

### *De la forme du quartier des Chariots.*

**P**OUR les chariots on prend aussi vn quadrangle si long que les autres de 300 pieds, & large selon que la multitude des chariots qui sont au Camp proposé, le requiert, laquelle largeur se prend ici par exemple de 348 pieds. En ce parc se mettent les chariots par fils, le dos l'un vers l'autre, demeurant entre deux vne ruelle de 12 pieds, en laquelle les Chartons peuvent mettre leur fourage, mais entre chaque couple de fils vient vne rue large de 24 pieds, par laquelle on entre & sort hors du quartier. Aux quatre costez du quartier sont les huttes de Vivandiers, qui suivent les chariots long de 12 pieds. On donne pour vn chariot ayant trois chevaux vne place longue de 12 pieds, qui est la longueur du chariot, & pour la largeur 18 pieds, à sçavoir 6 pieds pour la largeur du chariot ( car les essieux sont de 5 $\frac{1}{2}$  pieds ) & 12 pieds pour les trois chevaux. Il faut aussi noter que les Chartiers ordinairement ne veulent point des huttes, logeans dessus ou dessous leurs chariots; Mais ceux qui en veulent avoir, les peuvent faire derriere leurs chariots en la ruelle large de 12 pieds. Selon les mesures susdites en vn quadrangle large de 348 pieds, & long 300, se peuvent mettre dix fils chascun environ de 14 chariots, fai-



fant en tout 140. Et combien qu'il y en a beaucoup d'avantage en service, ceux là demeurent pres de ceux auxquels ils servent. De ce qui est dit ci dessus, se met ici pour plus grad clarté la figure suivante

N<sup>o</sup>.



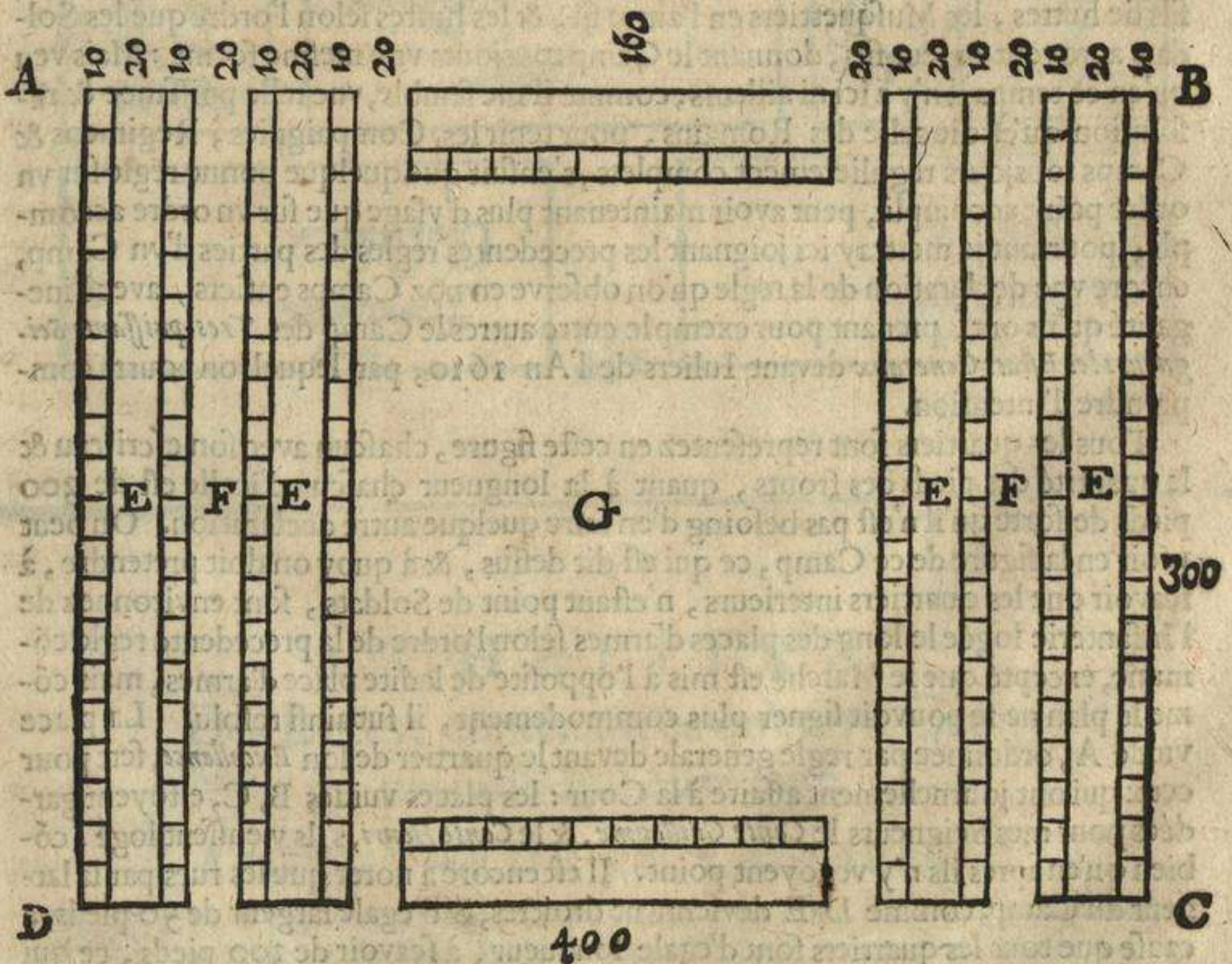
NOTEZ.

**O**N met bien aussi les chariots plus pres que n'est dit ci dessus, touchant quasi l'un l'autre, & alors en viennent trois fois autant en vn fil, à sçavoir 42 chariots, mais il en provient de l'incommodité en deux sortes; Premièrement que chascun trois chevaux ne se peuvent commodement mettre devant leur chariot, n'ayant que 5½ pied de largeur. Au second, que les rues entre les chariots estans remplis de chevaux, sont alors trop estroictes pour y passer avec chariots & chevaux, si ce n'est qu'on les ordonne beaucoup plus larges, mais il faut alors plus de place que selon la premiere maniere qui est bien la plus commode.

10 ARTICLE.

*De la forme du Marché.*

**P**OUR le Marché se prend vn quadrangle, comme A B C D, long de A jusques à D, comme les autres quartiers de 300 pieds, & large comme A B 400: La dessus s'ordonnent divers couples des fils de huttes, dont les places sont longues 300 pieds, large 10, & vne place entredeux large de 20 pieds, comme E, vers laquelle viennent les dos des huttes: Par ces places n'y a point de chemin commun comme par les rues, mais servent à y faire des puis ou des cheminées pour y cuisiner, & à autres particulieres commoditez des huttes: En chascun paire de fils des huttes y a vne rue large de 20 pieds, comme F, & au milieu de tous les fils des huttes vn Marché, comme G, large de 200 pieds, comme la figure suivante le demonstre plus clairement.



B 3

Il faut

Il faut encore sçavoir que les gens qui sont logez sur le Marché, se divisent en Boutiquiers, Gressiers, Bouchers, & Taverniers, chasque sorte en des fils particuliers, & sur la place du grand Marché les plus riches Boutiquiers, comme de Merciers & Marchands de drap de foye & d'autres marchandises de grand valeur. On fait aussi distinction à la distribution des Tavernes, ordonnant les logis honnestes l'un pres l'autre, & les Bordeaux pres de leurs semblables.

### NOTE Z.

Il y a encore deux quartiers, l'un pour les Seigneurs estrangiers, l'autre pour le Magazin des vivres, desquels je ne mets point ici des figures, à cause qu'aux Seigneurs estrangiers on donne seulement un quadrangle long comme les autres quartiers de 300 pieds, & large selon que leur train le requiert, auquel ils ordonnent & mettent leurs Tentes, huttes & parcs comme bon leur semble : Et semblablement du General des vivres: aussi de l'Artillerie avec tous les chariots appartenans à icelle, se met un tel ordre comme dit est au 9 Article des chariots.

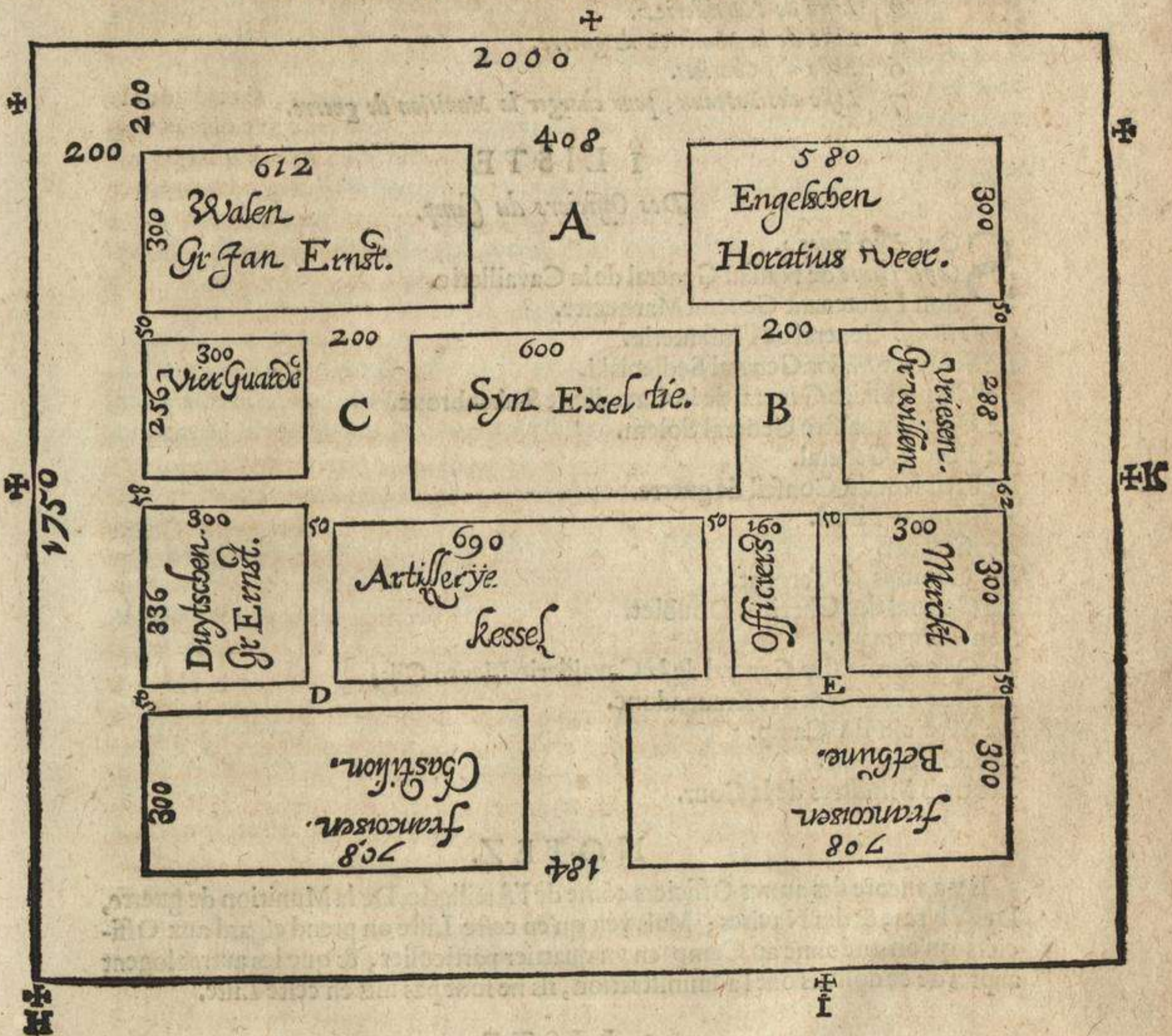
## II ARTICLE.

### *De la forme du Campentier.*

**S**'IL Y avoit en chasque compaignie de nostre Camp egal nombre d'hommes, & en chasque regiment egal nombre de compaignies, & en un Camp egal nombre de regimens, comme entre les Romains, son Excellence ordonneroit les regimens de l'Infanterie & de la Cavallerie tousjours de mesme forme, & d'egale grandeur de place, logeant les Picquiers de chasque compaignie en l'un des deux fils de huttes, les Musquettiers en l'autre fil, & les huttes selon l'ordre que les Soldats auroyent en leur fils, donnant le Camp tousjours une mesme forme : Mais veu qu'en ce temps il n'y a ici ni ailleurs, comme il me semble, une telle puissance & resolution qu'estoit celle des Romains, pour tenir les Compaignies, Regimens & Camps tousjours regulierement complets, s'ensuit que quelque bonne regle sur un ordre point accompli, peut avoir maintenant plus d'usage que sur un ordre accompli; pourtant je mettray ici joignant les precedentes regles des parties d'un Camp, encore une declaration de la regle qu'on observe en noz Camps entiers, avec l'inegalité qu'ils ont, prenant pour exemple entre autres le Camp des *Tres-puissants Seigneurs les Estats Generaux* devant Juliers de l'An 1610, par lequel on pourra comprendre l'intention.

Tous les quartiers sont representez en ceste figure, chascun avec son escreteau & la quantité des pieds des fronts, quant à la longueur chascun d'icelle est de 300 pieds de sorte qu'il n'est pas besoing d'en faire quelque autre declaration. On peut veoir en la figure de ce Camp, ce qui est dit dessus, & à quoy on doit pretendre, à sçavoir que les quartiers interieurs, n'estant point de Soldats, sont environnez de l'Infanterie logée le long des places d'armes selon l'ordre de la precedente regle commune, excepté que le Marché est mis à l'opposite de ladite place d'armes, mais comme le plan ne se pouvoit signer plus commodement, il fut ainsi resolu. La place vuide A, ordonnée par regle generale devant le quartier de son Excellence, sert pour ceux qui ont journallement affaire à la Cour : les places vuides B, C, estoient gardées pour mes Seigneurs le *Conte Guillaume*, & le *Conte Henri*, s'ils y eussent logé, cōbien qu'en apres ils n'y venoyent point. Il est encore à noter que les rues par la largeur du Camp, comme D E deviennent droictes, & d'egale largeur de 50 pieds, à cause que tous les quartiers sont d'egale longueur, à sçavoir de 300 pieds, ce qui autrement ne succederoit point ainsi, dequoy comme aussi d'autres circonstances je diray plus amplement à la designation du Chapitre 3<sup>e</sup>.

Quant à ce qu'on ne trouve ici des quartiers pour diverses parties du Camp, cōme pour la Cavallerie, Artillerie, & Chariots, j'en declareray la cause au premier Article du 3<sup>e</sup> Chapitre, estimant que par ceste figure du Camp & de ses parties precedentes, comme aussi du Camp des Romains, est assez declaré ce que signifie la Castrametation, ce qu'en ce premier Chapitre fut proposé de faire.



2 CHAPITRE.

Des Listes, contenant ce qu'en vn Camp proposé doit estre logé.

ARGVMENT DE CE 2 CHAPITRE.

**D**E VANT que venir au mesurement des quartiers, il est besoing qu'on sçache ce qu'en chasque quartier doit estre logé, pour en ordonner la grandeur necessaire selon qu'il appartient, à laquelle fin on livre au Castramateur

tateur les copies des Listes à cela appartenantes, lesquelles au Camp de Juliers en l'An 1610 (que je prendray pour exemple) estoient comme s'ensuit:

- 1 *Liste des Officiers du Camp.*
- 2 *Liste des regiments d'Infanterie.*
- 3 *Liste des regiments de la Cavallerie.*
- 4 *Liste de l'Artillerie.*
- 5 *Liste de la Munition de guerre.*
- 6 *Liste des Chariots.*
- 7 *Liste des Baseaux, pour charger la Munition de guerre.*

## I LISTE.

### *Des Officiers du Camp.*

**S** O N Excellence.

Conte Henri de Nassau General de la Cavallerie.

Son Lieutenant General Marquette.

Conte Ernest General de l'Infanterie.

Le Sergeant Major General Sedleniski.

Le Commissaire General de la Cavallerie Stakenbrouc.

Le Quartiermaistre General Solem.

Le Prevost General.

Le President du Conseil de guerre.

L'Advocat Fiscal.

Le Greffier.

Le Commis de l'argent.

Le General des Chariots Doublet.

Son Lieutenant.

Le Quartiermaistre General de la Cavallerie Lieven Cijs.

Le Prevost des Navires Kranendonc.

Le Medicin du Camp.

Les Chirurgiens.

Les trois Ministres de la Cour.

## NOTEZ.

Il y a encore des autres Officiers cōme de l'Artillerie, De la Munition de guerre, Des Vivres, & des Navires; Mais veu qu'en ceste Liste on prend esgard aux Officiers qu'on ordonne au Camp en vn quartier particulier, & que les autres logent aupres de ce dont ils ont l'administration, ils ne sont pas mis en ceste Liste.

## 2 LISTE.

### *Des regiments de l'Infanterie.*

#### François.

**L** E R E G I M E N T de Chatillon est de 19 compagnies, desquelles (selon la commission) la compagnie Colonelle est de 200 hommes, 1 compagnie de 100, & 17 chascune de 80, qui ont 40 fils de huttes, le front de 708 pieds, & 1660 Soldats.

La maniere pour calculer ces 40 fils de huttes, & le front, est telle: Pour chasque compagnie de 100 hommes ou environ s'ordonne (comme il est dit au 2<sup>e</sup> Article du pre-

du premier Chapitre) deux fils de huttes, pour environ 150 trois fils, pour environ 200 quatre fils, & ainsi des autres: Or suivant ce qui est dit, les 19 compagnies auront 38 fils, & encore deux d'avantage, par ce qu'il y a vne compagnie de 200 testes fait, comme il est dit, 40 fils, à cela encore adjoufté 40, à cause des rues qui sont entre les fils (comme on peut veoir plus clairement en la figure au 3. Article du premier Chapitre) fait ensemble 80, chacun de 8 pieds, fait 640 pieds, à cela 68 pieds pour le front du logis du Colonel, vient ensemble cōme dit est ci dessus pour le front du regiment 708 pieds: Et ainsi se trouvent les fils & fronts des autres regiments suivans. Quant aux 1660 Soldats, on les met là auprès, pour par ces nombres faire le calcul combien chascun regiment doit fouir, quand il faut retrencher le Camp, dont sera parlé particulièrement au 5. Article du 3. Chapitre.

Le regiment de Bethune est de 19 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, vne compagnie y a il de 100, & 17 chascune de 80, qui ont 40 fils de huttes, le front de 708 pieds, & 1660 Soldats.

#### Allemands.

Le regiment du *Conte Erneste* est de 6 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, 3 compagnies chascune de 200, vne de 150, & vne de 100, qui ont 21 fils de huttes, le front de 336 pieds, & 1050 Soldats.

#### Wallons.

Le regiment du *Conte Iohan Erneste* est de 16 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, deux compagnies chascune de 100, & 13 chascune de 70, qui ont 34 fils de huttes, le front de 612 pieds, & 1310 Soldats.

#### Les quatre Gardes.

Vne garde de 250 hommes, deux chascune de 200, & vne de 150, lesquelles (estans sans place de Colonel) ont 16 fils de huttes, le front de 256 pieds, & 800 Soldats.

#### Frisons.

Le regiment du *Conte Guillaume* est de 8 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, 7 compagnies chascune de 80, lesquelles (estans sans place de Colonel) ont 18 fils de huttes, le front de 288 pieds, & 760 Soldats.

#### Anglois.

Le regiment de *Horatio Veer* est de 15 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, & les 14 compagnies chascune de 80, qui ont 32 fils de huttes, le front de 380 pieds, & 1320 Soldats.

Le regiment de *Cecil* est de 10 compagnies, dont la compagnie Colonelle est de 200 hommes, & les 9 compagnies chascune de 80, qui ont 22 fils de huttes, le front de 452 pieds, & 920 Soldats.

Le regiment de *Hallas* est de 10 compagnies, dont l'une est de 90 hommes, quatre compagnies chascune de 80, & cinq chascune de 70, lesquelles (estans sans place de Colonel) ont 20 fils de huttes, le front de 320 pieds, & 760 Soldats.

## Eſcoſſois.

Le regiment de Cheec eſt de 10 compagnies, dont l'une eſt de 100 hommes, 3 compagnies chaſcune de 90, & 6 chaſcune de 80, qui ont 20 fils de huttes, le front de 388 pieds, & 850 Soldats.

Le regiment de Hinderſham eſt de 19 compagnies, dont l'une eſt de 100 hommes, & 18 compagnies chaſcune de 70, qui ont 38 fils de huttes, le front de 676 pieds, & 1460 Soldats.

## 3 LISTE.

*Des regimens de la Cavallerie.*

**L**E REGIMENT du Conte Henri eſt de 3 cornettes, dont l'une eſt de 250 chevaux, vn de 150, & vne de 70, qui ont 10 fils de huttes, & le front de 430 pieds.

La maniere de calculer ces 10 fils de huttes eſt comme celle de l'Infanterie ci devant : Quant au front de 430 pieds, il eſt faiçt comme ſ'enſuit: Chaſque couple de fils de huttes a (comme ſe peut veoir à la figure au 4<sup>e</sup> Article du premier Chapitre) 70 pieds, & pourtant les cinc couples de fils font cinc fois 70, qui montent 350 pieds, & puis les 4 rues qui viennent entre deux chaſcune de 20 pieds, faiſant 80 pieds, font enſemble pour le front d'iceluy regiment comme deſſus 430 pieds: Et ainſi on trouvera les fronts de tous les autres regimens ſuivants ~~celle~~ de la Cavallerie. Quant à la quantité des Reytres en chaſque regiment, on n'en faiçt ici aucun calcul comme de l'Infanterie, à cauſe qu'on ne les employe point pour retrencher le Camp.

Le regiment de Marquette eſt de 4 cornettes, dont l'une eſt de 100 chevaux, & trois chaſcune de 70, qui ont 8 fils de huttes, le front de 340 pieds.

Le regiment de Stakenbrouc eſt de 4 cornettes, dont l'une eſt de 100 chevaux, vne de 85, & deux chaſcune de 70, qui ont 8 fils de huttes, & le front de 340 pieds.

Le regiment de Waghemens eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Ryhoven eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Marcelis Bacx eſt de 4 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 8 fils de huttes, le front de 340 pieds.

Le regiment de la Salle eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Smeltzing eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Quaet eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment du Conte Iean eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

Le regiment de Iean Bacx eſt de 3 cornettes, chaſcune de 70 chevaux, qui ont 6 fils de huttes, le front de 250 pieds.

4 LISTE.

De l'Artillerie.

Pieces d'Artillerie.

- 4 Canons entiers accomplis sur leurs affusts.
- 8 demy Canons accomplis sur leurs affusts.
- 3 Pieces de campagne accomplis sur leurs affusts.

Poudre, Balles & Meiches.

- 153120  $\text{m}$  de Poudre.
- 3000 Balles de Canon entier.
- 6000 Balles de demy Canon.
- 40 Boites de fer blanc pour Canon entier.
- 20 Boites de fer blanc pour demy Canon.
- 1200 Balles de 12  $\text{m}$ .
- 3000  $\text{m}$  de Meiches.

Affusts & autres Chariots d'Artillerie en provision.

- 2 Affusts de Canons entiers.
- 4 Affusts de demy Canons.
- 1 Affust pour Pieces de campagne.
- 8 Chariots de faix.
- 20 Avantrains.
- 2 Roues de Canon entier.
- 3 Roues de demy Canon.
- 1 Roue de Pieces de campagne.
- 5 Roues d'Avantrains.
- 2 Roues de derriere de Chariots de faix.
- 1 Traineau pour passer les marez.

Instrumens d'Artillerie, dont on se sert en tirant.

- 45 Cuilleres.
- 45 Houffes.
- 45 Escouvillons.
- 4 Cuilleres à balles embrasées.
- 4 Crocs à balles embrasées.
- 20 Barils à bourse, pour y mettre la poudre, avec leurs marteaux de bois & escuelles.
- 90 Corriers de bois.

Chievres avec leur dependences.

- 2 Chevres accomplis.
- 5 Escrines.
- 2 Cordes de Chievron.
- 2 Testes de Chievre.

- 8 Rouelles de metal.
- 4 Moines.
- 8 Leviers.
- 4 Conets pour guinder à trois rouës.
- 4 Conets pour guinder à deux rouës.

### Harnachures de limon.

- 41 Outils de limon accomplis.
- 41 Cordes de limon.
- 900 Ridelles.
- 450 Colliers.
- 60 Barres ferrées.

### Bois necessaire à l'Artillerie.

- 150 Swalpes, qui sont certains petits poutres qu'on met dessous les planches des lits.
- 54 Sappins de 10 aunes.
- 200 Planches de sappin.
- 200 Petits sappins.
- 500 Clayes.

### Outils à main.

- 50 Houës.
- 50 Paelles.
- 50 Coignées.
- 50 Serpes.
- 22 Pics.
- 22 Beches.
- 80 Leviers de bois.
- 18 Pieds de chevre de fer.
- 2 Hies à main.
- 8 Barres à porter la poudre.
- 4 Bierres à porter la poudre.

### Clous.

- 4000 Clous de 7 pouces.
- 1000 Clous de 6 pouces.
- 2000 Clous de 5 pouces.
- 3000 Clous de moindre grandeur.
- 6000 Clous de moindre grandeur.
- 8000 Clous encore de moindre grandeur.
- Toutes sortes de Chevilles, d'essieux d'Affusts, & d'Avanttrains.

### De la Lumiere.

- 200 Chandelles.
- 12 Lanternes de bois.
- 4 Tonneaux de torches.
- 4 Falots.



## Des Cordages.

- 2 Cordes entieres pour tirer le Canon.  
 3 Demy-cordes pour tirer le Canon.  
 22 Cordes pour gouverner les Pieces.  
 20 Cordes pour tirer les Navires par des chevaux.  
 3 Cordes à col, avec lesquelles les hommes tirent les Navires.  
 2  $\text{æ}$  du fil à voile ou chegros.  
 6  $\text{æ}$  de la fisselle à racommoder les cordages.

## Diverses choses.

- 1000  $\text{æ}$  de fer pour le Mareschal.  
 1 Mesure de houle ou charbons de terre.  
 Outils de Mareschal.  
 Outils de Charpentier.  
 80 Couvertures de poil.  
 140 Peaux de Mouton.  
 6 Seaux de cuir.  
 470 Paniers quarrez.  
 400  $\text{æ}$  de graisse.  
 6 Boittes à mettre de la graisse.

Chevaux de traict pour tirer les Pieces  
d'Artillerie.

Pour 4 Canons entiers sur leurs chariots de faix, chascque 22 chevaux, faict	88
Pour 8 demy Canons chascque 18, faict	144
Pour 3 Pieces de campagne chascque 10, faict	30
Pour 6 Affusts de Canons entiers chascque 8, faict	48
Pour 4 Affusts de demy Canons chascque 6, faict	24
Pour 2 Chariots de faix chascque 2, faict	4
Pour 8 Avantrains chascque 2, faict	16
Pour 6 Chariots qui portent les pontons.	48
Pour 8 Chariots à Moulin.	48
Pour la provision.	40
	<hr/>
Somme des chevaux pour tirer l'Artillerie	490

## Les Officiers de l'Artillerie.

- L**E General de l'Artillerie Kessel.  
 Son Lieutenant Grenu.  
 Controlleur de l'Artillerie Monier.  
 Commis de l'Artillerie Wtenbrouc.  
 10 Gentils-hommes de l'Artillerie.  
 25 Conducteurs.  
 6 Ingenieurs; à sçavoir Hillebrant Smits, Oom Kees, Lambert Cornelis, Arent Arentsen, Raef Dexter, Samuel Kloot, chascun ayant deux Conducteurs.  
 2 Controlleurs des Fortifications, l'un Nicolas vander Mijl, l'autre Henric Schoutens, chascun avec leurs Conducteurs, Commis & Clerc.

Maistre Cañonnier Ioos de Nol.

36 Canonniers.

Maistre des feux artificiels, avec 2 Conducteurs.

Perardier.

2 Maistres des bateries.

Maistre Charpentier Proot.

Son Lieutenant Simon Gerbrantsen.

12 Charpentiers.

2 Faiseurs de chariots.

2 Mareschaux.

1 Faiseur de gabions.

2 Harniceurs.

1 Tonnelier.

le Prevost de l' Artillerie, avec ses Sergeans.

le Chirurgien de l' Artillerie.

le Commis des chevaux de traict à tirer l' Artillerie.

Ses 11 Conducteurs repartis comme s'ensuit : Pres chascun des 6 Canons 1, Pres chascun des 3 Pieces de campagne 1, Pres les Affusts & Avantrains 1, Et vn pour chevaucher de l'vn à l'autre.

2 Capitaines des Pionniers Iean Melchiorfen, & Iean Melissen.

100 Pionniers, 50 pour chascque Capitaine.

le Capitaine des Mineurs Gille Louet.

25 Mineurs.

4 Capitaines de Navire.

240 Matelots, pour chascque Capitaine 60.

### NOTE Z.

**C**'E s t à sçavoir qu'en tels Articles qu'est repartie ceste Liste, & telle consequence qu'en ont les parties, semblable auront elles aux Listes qui feront en apres à chascune année, ou si souvent qu'il adviendra, car cela est plus comode que de les mettre sans certain ordre, si bien pour faire des Listes nouvelles, avec moindre peine & plus d'assurance de l'y mettre tout, à fin que ceux à qui la chose touché, puissent facilement examiner la concordance d'une Liste du temps present, avec la precedente; à sçavoir, si toutes choses necessaires y sont descrites sans aucun defect, ou s'il n'y a mis trop, si la quantité de poudre, balles, meiches, & autres choses necessaires, est prinse selon le requis des pieces comme se faisoit aux autres années avec bonne deliberation : Aussi si l'on s'est souvenu d'y adjouster ce qu'à la precedente fois on trouvoit y manquer : Toutes lesquelles choses se font plus facilement pour telle egale consequence des parties, qu'autrement, l'examinant par facheuse punctuation des parties.

Notez encore, que combien qu'il soit dit que toutes les Listes suivantes auront vn mesme ordre comme ceste ci, il n'est point pourtant dit, qu'ils doivent avoir toutes les parties des precedentes, car encore qu'ils en defaillent plusieurs, (comme cela doit avenir necessairement en aucunes Listes) ce neantmoins ils peuvent avoir ledit ordre comme celles ci, jusqu'à la fin : En outre on entend que l'amendement de l'ordre est tousjours libre.

Ce que j'ay dit ici sur ceste Liste de l' Artillerie, s'entend aussi sur les Listes suivantes de la Munition de guerre, des Chariots, Navires, & autres, esquelles il y a beaucoup de diversitez.

## LISTE.

*De la Munition de Guerre.***De la Poudre, Balles & Meiches.**

- 45000  $\text{m}$  de poudre à Mosquettes.  
 45000  $\text{m}$  de balles à Mosquettes.  
 45000  $\text{m}$  de Meiches.

**Des Armes.**

- 200 Musquettes.  
 800 Piques longues.  
 50 demy Piques.  
 50 Rondasses.

**Des Outils à main.**

- 10000 Houes.  
 2000 Pelles ferrées.  
 1000 Beches.  
 500 Piques.  
 1200 Coignées.  
 600 Coignées à main.  
 600 Serpes.  
 4 Leviers de fer.

**Du Bois.**

- 1600 Planches de sappin.  
 25 Planches de sappin siées en deux.  
 1500 Petites perches de sappin.  
 100 Sappins de 10 aunes.  
 100 Sappins de 12 aunes.

**Des Clous.**

- 2000 de 7 poucés.  
 2500 de 6 pouces.  
 3000 de 5 pouces.  
 20000 Clous de moindre grandeur.  
 20000 Clous encore de moindre grandeur.  
 10000 Clous encore de moindre grandeur.  
 10000 Clous encore de moindre grandeur.

**De la Lumiere.**

- 100  $\text{m}$  de Chandelles.  
 8 Lanternes de bois.  
 2000 Torches.  
 6 Fallots.

De

## De diverses autres choses.

- 1000 Brouettes accomplies.  
 100 Essieux.  
 30 Ponts de jonc, avec leurs cordes.  
 50 Couvertures de poil.  
 100 Paniers quarrez.  
 600 Sacs à terre.  
 30 Rouelles de bateau.  
 100 Banderolles pour signer les quartiers.  
 10 Cordes à tirer l'amunition contre le cours de l'eau.  
 1200  $\text{B}$  de toute sorte de cordes.  
 8 Formes de 12 trous à faire des balles de Mosquette.  
 8 Cuillieres à fondre du plomb.

## Les Officiers de la Munition de Guerre.

- Le Commis Bom.  
 20 Conducteurs.

## 6 LISTE.

*Des Chariots.*

**O**N SUIVRA en ceste partion l'ordre des Listes precedentes, à sçavoir : Au premier les chariots pour les Officiers du Camp : Au second pour l'Infanterie : Au troiefme pour la Cavaillerie : Au quatriefme pour l'Artillerie : Au cinquiefme pour la Munition de guerre : Au fixiefme pour les Vivres.

## Les Chariots pour les Officiers du Camp.

<i>Son Excellence.</i>	66
Conte Henri de Nassau General de la Cavaillerie.	30
Son Lieutenant le General Marquette.	6
Sergeant Major General Sedleniski.	3
Commiffaire General de la Cavaillerie Stakenbrouc.	2
Quartiermaistre General Solem.	1
Prevoft General.	3
Advocat Fiscal & Greffier.	2
Commis de l'argent.	2
General des chariots Doublet, son Lieutenant, Conducteurs, Faiseurs de chariots, Mareschaux & cordages.	7
Quartiermaistre General de la Cavaillerie Lieven Cijs.	1
Prevoft des Navires Cranendonc.	1
Deux Chirurgiens du Camp.	2
Trois Ministres.	3
	<hr/>
Somme des chariots des Officiers du Camp	129
	<hr/>

Les



## Les Chariots pour l'Artillerie.

40000 $\text{#}$ de Poudre, sur chafque chariot 4 tonneaux.	59
800 Balles de Canon entier, sur chafque chariot 20, fait	40
1600 Balles de demy Canon, sur chafque chariot 40, fait	40
40 Boittes de feuille de fer pour des Canons entiers.	2
60 Boittes de feuille de fer pour des demy Canons.	2
Pour les equipages neceffaires aux trois pieces de campagne de 12 $\text{#}$ .	8
Cuilliers, Houffes, Efcouvillons, Corriers, Leviers de bois & de fer.	2
4 Chievres.	4
Outils de limon, Colliers & Ridelles.	4
Cordes.	3
Barres ferrées, Leviers de fer & de bois.	2
Harniceure.	2
Houës, Pelles, Coignées, &c.	1
114 Planches.	14
40 Sommiers de Sappin.	4
50 Planches de Sappin.	2
100 Clayes d'ofier.	5
Pour les ouvrages artificiels de feu.	2
Pour les Petarts.	2
	<hr/>
Somme des chariots pour l'Artillerie	198

## Les Chariots pour les Officiers de l'Artillerie.

<b>L</b> E General de l'Artillerie Keffel.	4
Son Lieutenant Grenu.	2
Controlleur de l'Artillerie Monier.	2
Commis de l'Artillerie.	1
Gentils-hommes	2
6 Ingenieurs, chafcun vn chariot.	6
2 Controlleurs de la Fortification.	2
Maiftre Conneftable.	1
12 Canonniers.	2
Maiftre d'ouvrages de feu.	1
Petardier.	1
Maiftre des bateries.	1
Maiftre Charpentier.	1
12 Charpentiers.	2
2 Faifeurs de chariots.	1
2 Mareschaux.	1
Prevoft de l'Artillerie.	1
Chirurgien de l'Artillerie.	1
Maiftre des Ponts.	1
Commis des chevaux à tirer l'Artillerie.	2
2 Capitaines des Pioniers.	2
Capitaine des Mineurs.	1
4 Capitaines de Navires.	4
	<hr/>
Somme des chariots pour les Officiers de l'Artillerie	41

Somme pour l'Artillerie en tout 239

## Les Chariots pour la Munition de Guerre.

20000 $\text{#}$ de Poudre.	20
20000 $\text{#}$ Balles de plomb.	20
20000 $\text{#}$ de Meiches.	20
Mosquettes avec les fournitures, Piques longues, Rondaches, Casquets, Formes, Cueilliers.	7
9000 Houës, & 500 Pelles.	20
400 Beches, 200 Pics, 400 Coignées, 300 Coignées à main, 300 Serpes.	6
Clous de toute sorte.	1
100 $\text{#}$ de Chandelles, 12 Lanternes, 2000 Torches, 6 Falots.	2
100 Brouettes.	4
10 Ponts de joncs, avec leurs cordes.	5
100 Paniers quarrez, & 10 Banderolles à marquer les quartiers.	1
Pour le Commis Bom & ses Conducteurs.	2
	<hr/>
Somme des chariots pour la Munition de Guerre	108
	<hr/>

## Les Chariots pour les Vivres.

Pour les Vivres.	242
Le Commissaire des Vivres Kien.	1
Ses Conducteurs.	1
	<hr/>
Somme des chariots des Vivres	244
	<hr/>

### Somme des Sommes des Chariots.

Des Officiers du Camp.	129
De l'Infanterie.	212
De la Cavallerie.	12
De l'Artillerie.	229
De la Munition de Guerre.	108
Des Vivres.	244
	<hr/>
Somme de tous les Chariots	944
	<hr/>

### LISTE.

#### Des Navires.

EN CE S<sup>te</sup> repartition se suivra l'ordre des Listes precedentes, à sçavoir au premier les Navires pour les Officiers du Camp : Au second, pour l'Infanterie: Au troisieme, pour la Cavallerie: Au quatrieme, pour l'Artillerie: Au cinquiesme, pour la Munition de l'Artillerie: Au sixiesme, pour la Munition de Guerre: Au septiesme, pour les Vivres: Au huitiesme les Pontons: Au neufiesme des Navires pour diverses choses.

## Les Navires pour les Officiers du Camp.

Son Excellence.	20
Le Conte Henri.	12
Sergeant Major General.	I
Quartiermaistre General.	I
Prevoft General, avec ses Sergeans, & les Matelots.	I
L'Advocat Fiscal, avec le Greffier du Cōseil de guerre, en vne Navire de munition.	I
Le Commis de l'argent.	I
Le General des chariots, avec ses Conducteurs.	I
Les deux Chirurgiens du Camp & Apothicaire.	I
Somme des Navires des Officiers du Camp	<u>38</u>

### NOTEZ.

Il y a encore des Officiers, comme de l'Artillerie, de la Munition de Guerre, des Vivres, & des Navires, mais veu que ceux ci s'accommodent es Navires chargées de ce dont ils ont l'administration, ils n'ont point befoing d'autres Navires particuliers.

## Les Navires pour l'Infanterie.

Pour deux regimens François, chasque trois Navires, fait	6
Le regiment d'Allemans de Conte Ernest.	I
Le regiment des Walons.	2
Le regiment des quatre Gardes.	I
Pour les armes & le bagage de la Garde.	I
Le regiment des Frisons.	I
Le regiment des Anglois.	2
Anglois marchants avec le Conte Henri.	2
Le regiment Escossois.	2
Le regiment du Lieutenant Colonel Meetkercken.	I
Somme des Navires de l'Infanterie	<u>19</u>

## Les Navires pour la Cavallerie.

Chasque regiment de la Cavallerie vn Navire, fait	11
Pour les armes & bagage de la Cavallerie de la compagnie de son Excellence.	I
Somme des Navires de la Cavallerie	<u>12</u>

## Les Navires pour l'Artillerie.

Ces Navires sont de trois sortes : La premiere pour les Officiers resortissants sous l'Artillerie : La seconde pour les pieces d'Artillerie, avec leurs Affusts & chariots : Et la troisieme pour la Munition de l'Artillerie.

Les



Les Navires pour les Officiers resortissants  
soubz l'Artillerie.

Le General de l'Artillerie.	I
Les Ingenieurs, Controlleurs & Conducteurs des Fortifications, & des ouvrages.	I
L'Ingenieur Arent Arentsen.	I
Maistre Conestable avec tous les Canoniers.	I
Maistre Charpentier General pour luy & ses Charpentiers.	I
Commis des chevaux pour tirer l'Artillerie, avec ses Conducteurs & outils.	I
Faiseurs de chariots, Mareschaux, Cordiers, avec leurs materiaux.	I
Deux Capitaines de Pioniers, Faiseurs de feux, & Petardiers.	I
Somme des Navires pour les Officiers resortissants soubz l'Artillerie	<u>8</u>

Les Navires pour les pieces d'Artillerie,  
avec leurs Affusts & chariots.

Ces pieces d'Artillerie avec leurs Affusts & chariots sont mis en des Pontons, qui seront descrit ci apres au penultiesme Article de ceste Liste des Navires.

Les Navires pour la Munition  
de l'Artillerie.

960 Tonneaux de poudre en quatre Kerveels, fait	4
3000 Balles de 48 $\text{#}$ en quatre Damloopers, fait	4
6000 Balles de 24 $\text{#}$ en quatre Damloopers, fait	4
Pour les Petarts & outils y appartenants vn Damlooper, fait	I
Pour les Cordages, Meiches, Boittes de fueille de fer, & autres choses, vn Kerveel, fait	I
Pour 500 Clayes & quelques Paniers, vn Kerveel, fait	I
150 Swalpes, & quelques Paniers, vn Kerveel, fait	I
200 Planches de Sappin, 200 petits Sappins, vn Navire, fait	I
Pour quelques Cordages, Colliers, Cuilliers, & autres choses, vn Navire, fait	I
1200 Balles de 12 $\text{#}$ , vne Kague, fait	I
Somme de Navires pour la munition de l'Artillerie	<u>19</u>
Somme des Navires de l'Artillerie en tout	<u>27</u>

Les Navires pour la Munition  
de Guerre.

45000 $\text{#}$ Poudre.	
45000 $\text{#}$ Balles de Mosquettes.	
45000 $\text{#}$ de Meiches.	
50 Couvertures de poil.	
8 Formes.	
8 Cueillieres.	
Le susdit est chargé en 4 Navires, chaque de 20 Last, & dans vn Damlooper, ensemble	5

200 Mosquettes.  
 800 Piques.  
 50 demy Piques.  
 50 Rondaches.  
 12 Lanternes.  
 100  $\text{æ}$  de Chandelles.  
 6 Falots.  
 2000 Torches.  
 Toute sorte de Clous.  
 100 Banieres à marquer les quartiers.  
 600 Sacs à terre.  
 10 Cordes à tirer.  
 12000  $\text{æ}$  de Cordes.  
 30 Rouelles de Navire.  
 100 Paniers quarrez.  
 Le susdit est chargé en vn Damlooper, fait

30 Ponts de jonc, avec les cordes y appartenantes, chargé en vñc Navire de  
 20 Last, & en vn Damlooper, font ensemble

10000 Houës.  
 2000 Paelles.  
 1000 Beches.  
 500 Pics.  
 1200 Coignées.  
 600 Coignées à main.  
 600 Serpes.  
 Le susdit est chargé en trois Damloopers, fait

1000 Brouettes.  
 100 Roues.  
 100 Essieux.  
 25 Planches de Sappin sciées en deux.  
 Le susdit est chargé en trois Navires, chascque de 20 Last, fait

1500 Planches de Sappin.  
 1500 petits Sappins.  
 200 Somniers de Sappin.  
 10 Cordes à rirer le Canon.  
 4 Leviers de fer.  
 Le susdit est chargé en trois Navires, chascque de 20 Last, fait

Somme des Navires pour la Munition de Guerre, 11 à  
 20 Last, & 6 Damloopers, ensemble

3

17

### Les Navires pour les Vivres.

Ces Navires estoient en nombre

66

Les

Les Pontons.

Dix & sept Pontons pour les Pieces d'Artillerie, avec leur dependance, fait	17
Vn grand Ponton à passer les Rivieres, fait	1
Vn petit Ponton, fait	1
Six Nasses pour les petits Pons, avec leurs chariots & harnacheurs de chevaux, fait	6
Vn Paetschip pour charger les basteaux, chariots, & outils.	1
Somme des Pontons	<u>26</u>

Les personnes des Pontons qui s'accommodent tous dans leurs Navires, sont comme s'ensuit : Le Maistre des Pontons : Son Lieutenant : 83 Mamelots de Pontons, repartis en ceste sorte : Sur 15 grands Pontons en chascun Ponton 4 : Sur 2 moindres Pontons en chascun 3 : Sur le grand Ponton à passer les Rivieres 3 : Sur le petit Ponton 2 : Pres de chascun des 6 Nasses 1 : Sur le Paetschip 3 : Les Charpentiers de Navires 3.

Les Navires à diverses choses.

Le Commis des Navires, avec ses Conducteurs.	1
Vn Navire & quatre Kagues pour les Conducteurs des Navires & les Commis, avec les autres choses se rencontrans à l'impourveu.	5
Six Kagueschuten pour aller & venir tant pour les Messagers que pour les Soldats blesez, fait	6
Somme des Navires à diverses choses	<u>12</u>

Somme des Sommes des Navires.

Des Officiers du Camp.	38
De l'Infanterie.	19
De la Cavallerie.	12
De l'Artillerie.	27
De la Munition de Guerre.	17
Des Vivres.	66
Pontons.	26
De diverses choses.	12

Somme de tous les Navires 217

NOTE Z.

IL y a par dessus les precedentes Listes (qui en ceste matiere peuvent assez servir d'exemple) encore quelques autres, mais ne me semble estre necessaire de les descrire en particulier, & qu'il suffit d'en faire ceste narration:

Premierement le Camp se divise ordinairement en trois parties, cōme en avant-garde, bataille, & arrieregarde, qui ont chascun leur Liste tant de l'Infanterie, que de la Cavallerie, ayant chascun aucunes fois (si bien en marchant qu'en l'assiegement & environnement des Villes) vne partie du train, comme de l'Artillerie, Munition d'icelle, Munition de Guerre, & des Vivres : aussi des Officiers de telle qualite qu'il y a au Camp entier : Et entre autres on ordonne sur chascun d'icelles trois parties

vn Ca-

vn Castrametateur avec ses aydes, qu'on eslit d'entre les Ingenieurs, auxquels on li-  
vre les Listes selon lesquelles ils se gouvernent, & estans de forme comme les pre-  
cedentes, il n'est pas besoing les descrire au long. Il y a encore vne Liste des Per-  
sonnes de la Cour, qui doivent estre fourrez, avec encore deux autres des Chariots  
& Navires de son Excellence, mais on en a seulement mis leur somme aux Listes des  
Chariots & Navires precedentes. Il y auroit encore selon le commun vsage des  
Camps, vne Liste des Vivres : Mais par ce qu'aupres de nous est communement  
vn grand fournissement de Vivres par Navires des Vivandiers & Marchands, & que  
la dessus on s'attend sur ce qu'on sçait qu'il se pourra recouvrir des Villes prochai-  
nes, quand il en est besoing, il n'y a ici aucunes Listes des Vivres dignes de descrire.

### 3 CHAPITRE.

#### De marquer ou mesurer vn Camp.

#### ARGUMENT DE CE

#### 3 CHAPITRE.

*Ce 3 Chapitre aura 6 Articles.*

**L**E 1 Article du signer des quartiers quadrangulaires du Camp sur du papier, pour l'imiter  
au signer en la campagne.

**L**E 2 Article du mesurement des quartiers quadrangulaires du Camp sur la campagne, qui se  
faict par le Castrametateur, avec ses aydes.

Ceci estant faict, la partition des fils des huttes & des rues se doit signer  
par chasque Quartiermaistre en son regiment, car cela seroit impossible au  
Castrametateur de le faire bien en si peu de temps comme il en est requis,  
tellement que de cela sera descrit ce 3 Article:

**L**E 3 Article du mesurement des places necessaires aux fils des huttes & rues, entre icelles, qui  
se faict par chasque Quartiermaistre en son regiment.

Ceci estant accompli, il faut que la partition des huttes soit signee par  
chasque Sergeant en sa compagnie, car cela seroit au Quartiermaistre im-  
possible de bien faire en si peu de temps comme il est requis, tellement  
que de cela sera descrit ce 4 Article.

**L**E 4 Article de la partition des huttes en leurs fils, par chasque Sergeant en sa compai-  
gnie.

**L**E 5 Article du signer des places d'armes, du rayer, des trenchées, & du calcul combien chasque  
regiment doit fouir.

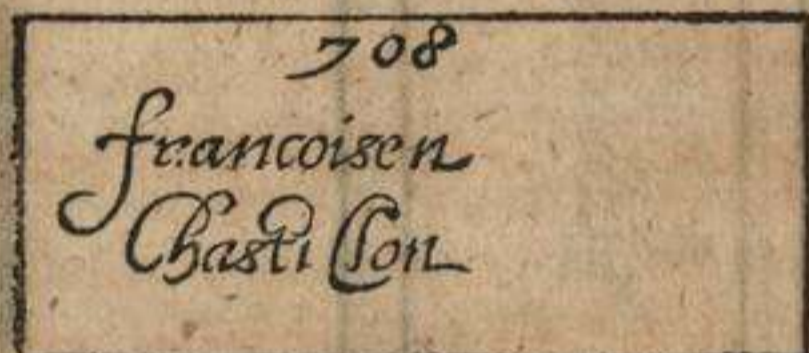
**L**E 6 Article contenant admonition à fin que ce qui est bien marqué & basti, soit entretenu en  
bon ordre.

1 AR-

## I ARTICLE.

*Du signer des quartiers quadrangulaires du Camp sur du papier,  
pour l'imiter au signer en la campagne.*

**V**eu qu'en ce Camp il faut conjoindre divers quartiers, à sçavoir onze troupes d'Infanterie, & encore onze regiments de Cavallerie, comme se peut veoir à la 1<sup>e</sup> & 2<sup>e</sup> Liste du 2 chapitre, avec encore les autres quartiers y appartenans, ce seroit chose difficile de les signer, & resigner à la haste en bon ordre sur du papier, s'il n'en estoit ordonné quelque bonne regle, principalement quand il le faut faire à la haste, comme il advient souvent qu'apres avoir recognu la place, il faut incontinent camper. La regle inventée à ceci est telle: On signe chascun des susdits quartiers sur vn petit quadrangle de feuille de cartes, lesquels se coupent ainsi qu'ils ont la commune longueur de 300 pieds, & la largeur comme la Liste le demonstre. Comme par exemple, pour le regiment de Chastillon ayant 300 pieds de longueur, & 708 de largeur, on coupe selon certaine eschelle vn petit quadrangle de telle longueur & largeur, laquelle s'escrie là dessus avec le nom du Colonel, com-

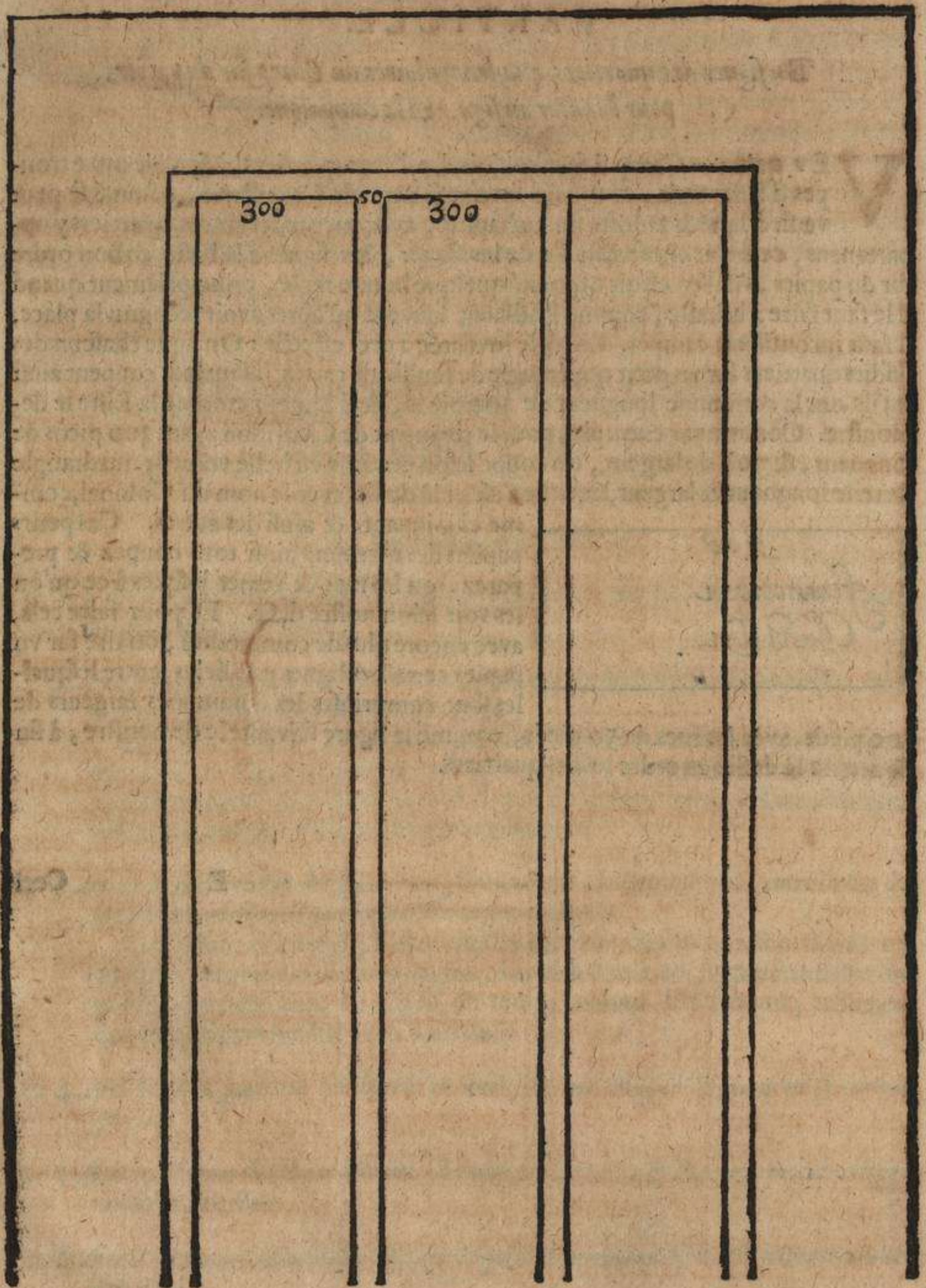


me ci joignant, & ainsi des autres. Ces petits papiers des quartiers ainsi tous coupez & preparez, on les met & remet jusques à ce qu'on les voit selon nostre desir. Et pour faire cela, avec encore plus de commodité, on tire sur vn papier certaines lignes paralleles, entre lesquelles sont comprises les communes largeurs de

300 pieds, avec les rues de 50 pieds, comme la figure suivante le demonstre, à fin de mettre là dessus en ordre lesdits quartiers.

E

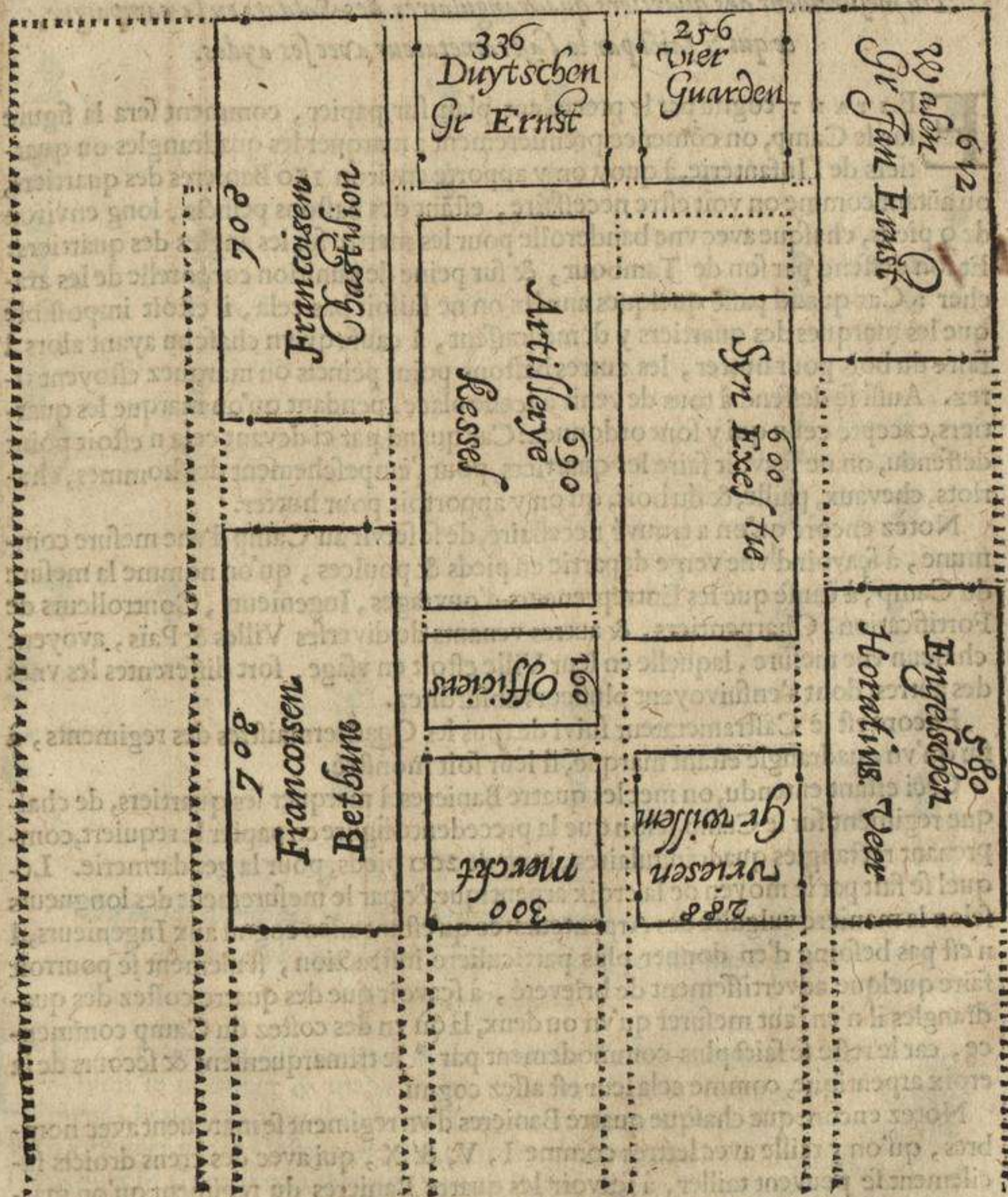
Ceci



Ceci estant ainsi préparé, je viendray maintenāt au marquer sur le papier, prenant pour exemple la figure qui se faisoit pour le Camp devant Iuliers, là où estant reconnu le lieu, son *Excellence* print resolution de loger hors de ce Camp la Cavallerie avec les chariots, aussi les Anglois & Escossois sous le General Cecil, tellement que les petits quadrangles de papier d'iceux quartiers en estant separez, le reste se mit en ordre sur le susdit papier réglé, & remonstré à son *Excellence*, lequel les remettant

remettant vn peu selon son opinion ils gifoient par resolution comme ci dessous.

Mais il faut noter qu'en mettant & ordonnant ces quartiers, on voit quelquefois que si aucuns d'iceux estoient plus larges ou plus estroicts, que ne portent les mesures marquées sur les petits papiers, que l'ordre du Camp se pourroit faire plus propre : en tel cas on peut aucuns quartiers, qui le permettent, prendre vn peu plus larges ou plus estroicts, comme des Chariots, Marché, Artillerie, Vivres, Seigneurs estrangers, & place vuide devant le quartier de son Excellence, car ils ne sont si precieusement calculez, qu'ils ne peuvent estre vn peu plus larges ou estroicts : Mais les regiments de l'Infanterie & de la Cavallerie, les quartiers de son Excellence & du General de l'Artillerie, requierent de demeurer sur leurs mesures posées.



Et suivât le precedent ordre des petits papiers ainsi mis, fut alors marqué la figure sur du papier, avec les places d'armes alentour de la gendarmerie, laquelle alois estoit comme la figure de l'onzieme Article du premier Chapitre.

Notez encoire que veu que ceste maniere de marquer est facile, son Excellence fait communement preparer diverses figures devant que venir au lieu, l'une avec la Cavallerie & tout le reste en vn retrenchement, l'autre sans la Cavallerie ou sans quelques autres quartiers, à fin que si la resolution se faisoit ainsi, on en seroit pourveu, desquelles figures on pourroit ici encoire mettre aucunes, mais estimant que la chose est assez entendue par le precedent, je le passeray outre.

## 2 ARTICLE.

*Du mesurement des quartiers quadrangulaires des Soldats en la campagne, ce qui se faiet par le Castrametateur avec ses aydes.*

**E**STANT cognu par le precedent plan sur papier, comment sera la figure sur le Camp, on comence premièrement à marquer les quadrangles ou quartiers de l'Infanterie, à quoy on y apporte environ 150 Banieres des quartiers, ou autant comme on voit estre necessaire, estant des bastons peincts, long environ de 9 pieds, chascun avec vne banderolle pour les mettre sur les angles des quartiers: Et son deffend par son de Tambour, & sur peine de punition corporelle de les arracher: Car quand passé quelques années on ne faisoit pas cela, il estoit impossible que les marques des quartiers y demeurassent, à cause qu'un chascun ayant alors à faire du bois pour hutter, les autres bastons point peincts ou marquez estoient tirez. Aussi se deffend à tous de venir à icelle place, pendant qu'on marque les quartiers, excepté ceux qui y sont ordonnez: Car quand par ci devant cela n'estoit point deffendu, on ne sçavoit faire les quartiers, pour l'empeschement des hommes, charriots, chevaux, paille, & du bois, qu'on y apportoit pour hutter.

Notez encoire qu'on a trouvé necessaire, de se servir au Camp d'une mesure commune, à sçavoir d'une verge departie en pieds & poulces, qu'on nomme la mesure du Camp, à cause que les Entrepreneurs d'ouvrages, Ingenieurs, Controlleurs de Fortification, Charpentiers, & autres venants de diverses Villes & Pais, avoyent chascun vne mesure, laquelle en leur Ville estoit en vsage, fort differentes les vnes des autres, dont s'ensuivoient plusieurs absurditez.

Encore est le Castrametateur suivi de tous les Quartiermaistres des regiments, à fin qu'un quadrangle estant marqué, il leur soit monstré.

Ceci estant entendu, on met les quatre Banieres à marquer les quartiers, de chascun regiment sur le Camp, selon que la precedente figure en papier le requiert, comprenant rectangles quadrangulaires, long de 200 pieds, pour la gendarmerie. Lequel se fait par le moyen de la croix arpentique, & par le mesurement des longueurs selon la maniere vulgaire des Arpenteurs: ce qu'estant assez cognu aux Ingenieurs, il n'est pas besoing d'en donner plus particuliere instruction, seulement se pourroit faire quelque advertissement de brieveté, à sçavoir que des quatre costez des quadrangles il n'en faut mesurer qu'un ou deux, là où vn des costez du Camp commence, car le reste se faiet plus commodement par \* le trimarquement & secours de la croix arpentique, comme cela leur est assez cognu.

Notez encoire que chascun quatre Banieres d'un regiment se marquent avec nombres, qu'on y taille avec lettres comme I, V, & X, qui avec des crens droicts facilement se peuvent tailler, à sçavoir les quatre Banieres du regiment qu'on marque le premier, chascun avec I, du deuxiesme chascun avec II, & ainsi des autres, ce qui

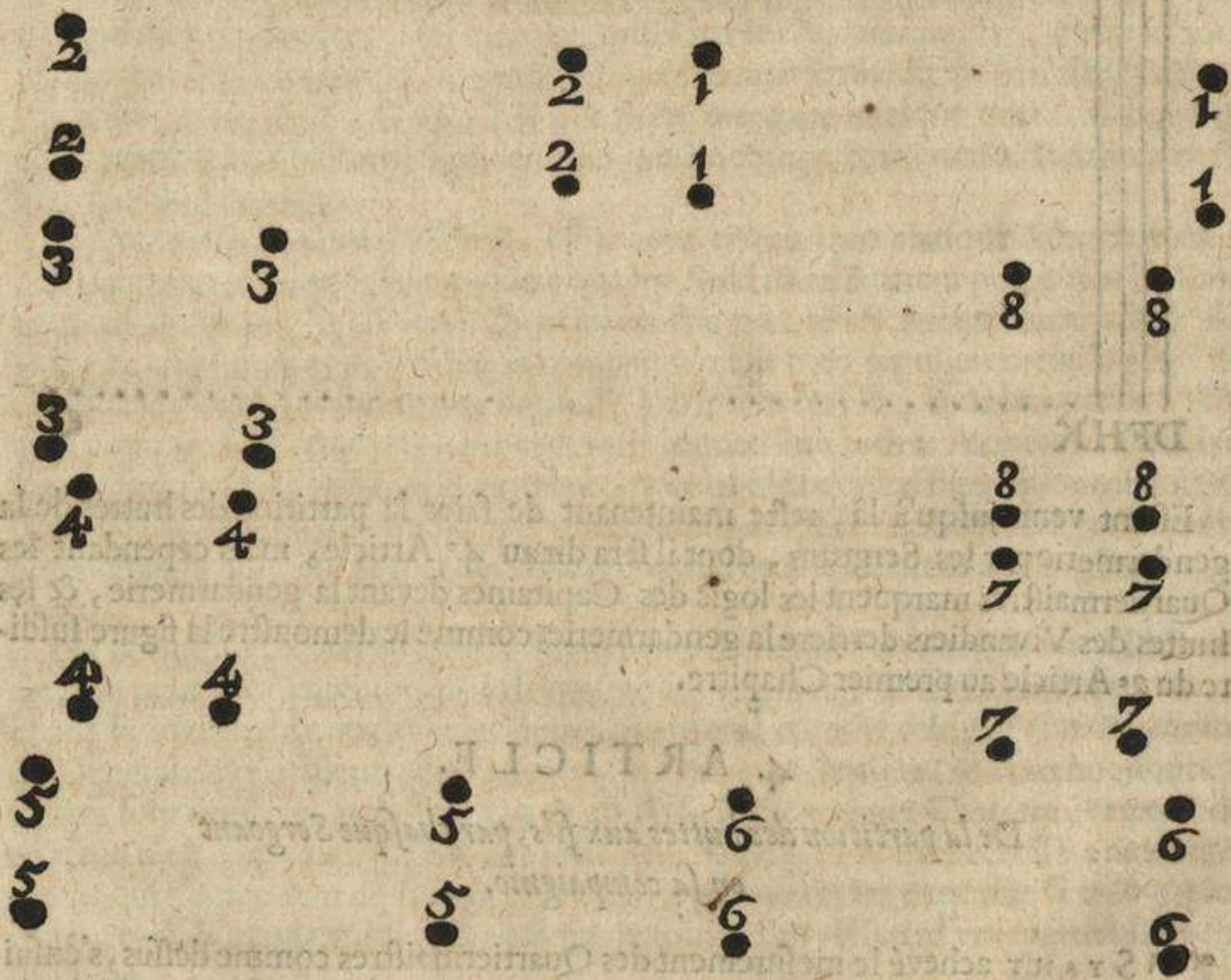
† Drybaking  
on Flamen.



ce qui se faiet pour eviter quelques difficultez, d'une part pource que les Quartiermaistres mesmes, à cause de la grande multitude de Banieres, viennent quelquefois entre eux en dispute & dissention de leurs propres quartiers: Et d'autre part, qu'estant le Castrametateur (qui escrit tels nombres sur son papier comme il y a ausdites Banieres) ou quelque autre, demandé apres quelque quartier, il le peut monstrier incontinent sans aller au lieu.

Si tost qu'un regiment est ainsi marqué, on le monstre à son Quartiermaistre pour le garder.

Mais toutes les Banieres de l'Infanterie de ce Camp proposé, estant mis, elles sont en tel ordre comme demonstre la figure suivante, là où se peut veoir combien est necessaire de marquer les Banieres avec nombres taillez sur icelles comme dessus, pour seurement cognoistre chascun quartier.



3 ARTICLE.

*Du mesurement des places necessaires aux fils des huttes, & rues entre icelles, qui se faiet par chascun Quartiermaistre en son regiment.*

**E**STANT accompli le marquer & mesurer du Castrametateur comme dessus, s'ensuit le marquer & mesurer des Quartiermaistres chascun en son regiment, lequel comme il est dit en l'argument de ce Chapitre, est impossible de bien effectuer par le Castrametateur en si peu de temps qu'ici est requis.

Doncques le Quartiermaistre aura pres de luy vn plan de son regiment, comme celuy du 3<sup>e</sup> Article du premier Chapitre, pour en trouver toutes les longueurs necessaires s'il ne les sçavoit assez par memoire, aussi vne mesure de Camp longue au

moins de 8 pieds, & certaines cordelles pour s'en servir comme sera dit.

Estant ainsi pourveu au lieu de son quartier, lequel soit entre les quatre Banieres A B C D, signifiant le quadrangle des logis des Soldats, il partit au loing d'une cordelle tendue, la longueur A B de 8 en 8 pieds, que comme son plan demonstre, fichant à chascun poinct vn rameau ou petit baston, comme il est signifié avec les poincts entre A & B: Il faict aussi semblable partition au bout de derriere comme de D à C.

A E G I



D F H K

B

C

Estant venu jusqu'à là, reste maintenant de faire la partition des huttes de la gendarmerie par les Sergeans, dont il sera dit au 4<sup>e</sup> Article, mais cependant les Quartiermaistres marquent les logis des Capitaines devant la gendarmerie, & les huttes des Vivandiers derriere la gendarmerie, comme le demonstre la figure susdite du 3<sup>e</sup> Article au premier Chapitre.

#### 4 ARTICLE.

*De la partition des huttes aux fils, par chasque Sergeant en sa compagnie.*

**E**STANT achevé le mesurement des Quartiermaistres comme dessus, s'ensuiuent les partitions des huttes par les Sergeans, chascun en sa compagnie, lequel comme il est dit en l'argument de ce Chapitre, est impossible de bien effectuer par le Quartiermaistre en si peu de temps qu'à ceci est requis.

Le Sergeant doit sçavoir (à quoy le Quartiermaistre luy doit assister) combien de huttes ou à peu pres il faut pour sa compagnie, ce qu'il peut sçavoir par la Castrametation precedente, ou si c'est pour la premiere fois, par interrogation aux Soldats lesquels voudrôt loger seuls, ou avec des Camarades, en quoy faut noter qu'on donne à chasque Soldat ou à chasque troupe de Camarades, autant de largeur qu'ils desirent, mais en longueur, qui est depuis le front jusques au derriere, precisement 8 pieds, sans plus ou moins, & se trouve ici communement par experience, que 100 Soldats ont assez à deux fils de huttes, pource qu'ils ne font point volontiers leurs huttes plus grandes qu'il n'est besoing: Mais si en aucunes compagnies se rencontroit le contraire (comme il pourroit advenir par beaucoup des Soldats qui ont fem-

mes

mes & enfans) on peut à ceux qui demandent trop de place, donner moindre, ou si la necessité le requiert, leur donner vn fil d'huttes d'avantage. Or le nombre des huttes ainsi trouvé, se partira en deux, mettant à chasque costé environ egal nombre, en telle distance les vnes des autres, que les places vuides entre deux soyent quasi egales, & faut sçavoir qu'à chasque bout des fils doit tousjours estre vne hutte, à fin que la figure de chasque compaignie & aussi de tout le regiment soit tousjours vn rectangle, & que les rues au long d'iceux soyent d'egale largeur & droites. Il faut aussi noter que les deux premieres huttes de chasque compaignie sont pour le Lieutenant & Port enseigne, à sçavoir du Lieutenant à costé droit, l'autre à gauche, & les deux derniers huttes pour les deux Sergeans, à fin que comme en marchant ils sont les derniers, qu'ainsi au loger ils ayent aussi les dernieres huttes.

Les Sergeans donc sçachans à quoy il leur faut prendre garde, le marquer des huttes se faiet comme s'ensuit: Chasque Sergeant qui a deux fils d'huttes, met quatre cordelles tendues entre les marques mises par le Quartiermaistre, entre lesquelles doivent venir les huttes, comme à la precedente figure du 3<sup>e</sup> Article les quatre cordelles A D, E F, G H, I K, & pour marquer chasque hutte, il fiche en terre quatre petits bastons, signifiants les quatre coings, & avec cela est parachevé le marquer du Sergeant.

Après toutes les choses susdites, est encore requis que chasque Sergeant en sa compaignie aye soing & face en sorte que les Soldats ne huttent point hors les limites à eux données: Et chasque Quartiermaistre que les Sergeants facent leur devoir: Et chasque Capitaine que sa compaignie soit bien regulierement logée: Et chasque Colonel que son regiment puisse servir d'exemple à tous les autres: Car ainsi pourra la Castrametation proceder par tout en bon ordre: A quoy les Officiers susdits se doivent adonner diligemment, parce que chascun d'eux espere ou doit esperer de parvenir au supreme degré, à quoy la cognoissance de bien & regulierement loger est tenu pour chose fort necessaire, comme cela a esté dit ci dessus plus amplement.

Par ce que jusques ici est décrit du marquer & mesurer d'un regiment d'Infanterie, on peut assez entendre estre de mesme des regiments de la Cavallerie. Touchant la maniere de marquer les autres quartiers, comme celuy de son Excellence, du General de l'Artillerie, des Officiers du Camp, Chariots, & Marché, dont les figures sont declarées aux 6, 7, 8, 9 & 10 Article du premier Chapitre, veu que de chascun n'est à marquer qu'une figure de peu d'ouvrage, & qu'à cela il y a des Ingenieurs qui s'entendent de leur faiet, & qu'ils peuvent estre expediez si tost que les quartiers de la gendarmerie, il n'est pas besoing d'en descrire vne particuliere instruction.

Le mesurer & marquer estant ainsi parfaict, on mande à ceux auxquels avoit esté defendu d'y estre present, que chascun peut venir prendre sa place.

## 5 ARTICLE.

*Du marquer des places d'armes, \* rayer les trenchées, & du calcul combien chasque regiment ait à fouir.*

† Kieffpitten  
en Flamen.

**C**E MARQUER des places d'armes avec le rayer des trenchées, se faiet par vn Ingenieur avec ses Conducteurs, ayant encore pres de luy 50 ou 60 Pionniers qui fouissent les rayes, le long des meiches tendues, faisant deux lignes droites, 6 pieds l'une de l'autre, pour la largeur du fossé, dont l'Interieur est 206 pieds distante des logis des Capitaines, tellement que les 200 pieds demeurent  
pour

pour la largeur des places d'armes, & 6 pieds pour l'espaisseur du parapet.

Notez encore combien que ci devant soit mandé aux gens du Camp, que chacun peut venir prendre sa place, cela n'empesche point à ce marquer, veu que ce ne sont que deux lignes droites, assez esloignées de la gendarmerie.

Les susdits rayons estant ainsi marquez, il reste de faire le calcul combien de pieds de retrenchement chascun regiment doit fouir, ce qui au Camp des *Tres-puissants Seigneurs les Estats* se faiet par l'Infanterie comme par reigle commune, sans en estre payé : A ceste fin je voy au precedent deseing sur papier du premier Article de ce Chapitre (ce qui est encore plus clair à la figure de l'Article 11 du premier Chapitre) de quelle longueur sont les rayons, & se trouvent les deux costez qui sont les plus longs, chascun de 2000 pieds, & les deux plus courts chascun de 1750, ensemble 7500 pieds, à quoy il y a 8560 Soldats, à sçavoir en chascun regiment comme ci dessous, tiré hors de la premiere Liste du 2<sup>e</sup> Chapitre.

Chastillon	1660	
Bethune	1660	
Frisons	760	
Veer	1320	
Conte Iohan Ernest	1310	
Quatre Gardes	800	
Conte Ernest	1050	
Somme	<u>8560</u>	Soldats ont à fouir <u>7500</u> pieds.

Avec ceci je di selon la maniere de la regle de Compaignie:

8560 Soldats doivent fouir 7500 pieds, combien 1660 Soldats de Chastillon? faiet 1454 pieds, que je mets joignant de Chastillon: & faisant le semblable des autres regiments, la disposition du calcul, & ce que chascun doit fouir est comme ci dessous:

Chastillon	1660	Soldats ont à fouir	1454
Bethune	1660		1454
Frisons	760		666
Veer	1320		1157
Conte Iohan Ernest	1310		1148
Quatre Gardes	800		701
Conte Ernest	1050		920
	<u>8560</u>	Soldats ont à fouir	<u>7500</u> pieds.

La longueur des pieds que convient à chascun regiment, se marque hors de l'extreme bord de l'extreme rayon avec vne croix fouie en terre : Posons par exemple qu'un tel marquer commence au coing de H de la figure de l'Article 11 du premier Chapitre, là où estant marqué vne croix, on mesure de là en avant 1454 pieds pour le regiment de Chastillon, lesquels s'estendent jusques à I, là où se met aussi vne croix, & ayant semblablement mesuré 1454 pieds pour Bethune, ils viennent jusques à la croix K : Et ainsi procedant, la derniere partie restante est pour le regiment du *Conte Ernest*, laquelle (si aux mesures il n'y a point d'erreur) se doit trouver sur la terre de 920 pieds. Et avec ceci est accompli le marquer ou mesurer du Camp que j'avois proposé de descrire en ce 3<sup>e</sup> Chapitre.

## 6 ARTICLE.

*Contenant admonition, pour entretenir en bon ordre ce qui est bien marqué & basti.*

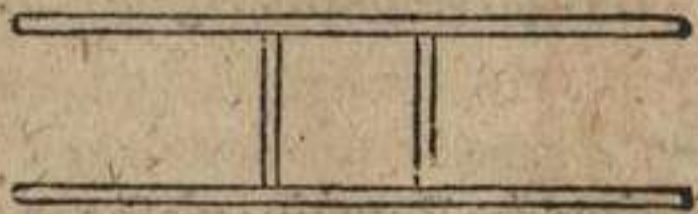
**A**YANT jusques ici parler du marqué du Camp, il reste encore de faire quelque advertissement de ce que là dessus les Quartiermaistres ont d'observer chascun en son quartier, à fin que ce qui est bien marqué & basti, soit entretenu en bon ordre.

Au premier, que nuls Soldats, leurs Femmes, Enfans, ou quelque autre de leur part, ne pourront dedans les regiments pres des Soldats tenir Taverne, ou vendre des biens, car pour tels sont ordonnez les huttes de Vivandiers derriere les regiments.

Au second, que les Quartiermaistres chascun devant, derriere, ou de costé de son quartier, ne permettent de fouir sur les places d'armes & rues aucuns puis à cuisiner, tables à jouer aux detz, ni autres puis, par ce qu'il est dangereux d'aller sur tels chemins, en peril de rompre col & bras, principalement en temps d'alarmes venants en l'obscure nuit, ce qui est defendu pour bonne raison, par ce que derriere toutes les huttes des Vivandiers est ordonné place hors de tels chemins pour faire des puis à cuisiner.

Au troisieme, que chascun Quartiermaistre ne permet devant, derriere, ou de costé de son quartier aucun bastiment d'huttes, position de Tentés, ou Boutiques, vendition de biens sur des chariots, ou autrement, mais les commande d'aller au Marché.

Au quatrieme, veu qu'on permet ici aux Bouchers de loger aux huttes derriere les regiments, & que des entrailles des bestes tuées vient grande ordure & puanteur, causant maladies, dont aucuns de noz Camps precedents, comme aussi d'autres, en ont esté infectez, on peut pourveoir à cela fouissant en terre des puis profonds, sur lesquels on met des bois forts, & là dessus branches d'arbres avec leurs feuilles, ou de la paille, mais observant qu'au milieu demeure vn petit trou, sur lequel on met vn



chassis de forme comme ci joignant, avec vne petite fenestre quarrée là dedans, d'environ 16 ou 18 doigts; puis apres on met ci dessus la terre qui est venue du puis, mais en telle sorte qu'icelle fenestre se peut librement ouvrir & fermer pour ceux qui y jettent les entrailles ou ordures, & alors n'en sort nul-

le puanteur, comme se trouve par experience, à quoy se peut aussi adjouster vne raison, à sçavoir que les corps puants d'hommes enterrez és cemetieres, voire és Eglises fermées, ne rendent nulle puanteur. Notez encore, que combien que ces puis se facent és rues ou chemins, ils sont sans aucun peril tant pour les hommes que pour les bestes, qui de nuit n'y peuvent tomber dedans, veu qu'ils sont estoupez. On s'en sert aussi commodement pres des cuisines de grands Seigneurs, qui sans cela sont communement infectez de puanteur.

Au cinqiesme, le Quartiermaistre fera fouir aux Pionniers vn petit fossé de la largeur de deux pieds, & autant profond au bout des dix pieds qui sont donnez pour place vuide des huttes des Vivandiers, & ce à fin de les faire demeurer dans telles limites, car autrement les puis à cuisiner que l'vn met plus loing de sa hutte que l'autre, viennent sur la grande rue, avec les incommoditez dont j'ay parlé ci devant, causant aussi rues tortues & irregulieres, ce qui est empesché par ledit fossé.

Au sixiesme, il faut sçavoir qu'aucuns se feignent d'estre Marchands & Vivandiers,

diers, & ne le sont pas, lesquels au commencement qu'on distribue les places, convenant les meilleures, mais comme en apres elles demeurent vuides, & qu'ils n'y apportent aucunes denrées & disent journallement de les attendre d'heure à autre, ils traient cela si longuement, jusques à ce qu'ils vendent icelles places si cher qu'ils peuvent, à autres Marchands qui viennent en apres : Pour obvier à cest inconvenient, on distribue les places à telle condition, que si vn autre vienne qui la veut, ayant ses biens prests à la main, qu'elle luy sera donnée, & le bastiment d'huttes que sous pretexte ils pourroyent avoir commencé, sera perdu, sans pouvoir demander aucune chose de leur peine, ni aussi pour la matiere, car quand ils l'ont prise du Pais, elle n'appartient pas à eux : quant aux Tentes vuides ou Boutiques qui leur appartiennent, ils les peuvent oster & tenir pour eux.

## 4 CHAPITRE.

De ce que selon mon opinion seroit vtile & necessaire,  
à la forme durable d'un Camp qui pourroit  
continuellement demeurer le mesme.

### ARGUMENT DE CE

#### 4<sup>e</sup> CHAPITRE.

Il y aura ici trois Articles contenant comme s'ensuit:

- Le 1 Article pourquoy à la precedente Castrametation la maniere des Romains n'est pas imitée de si pres comme l'on eust bien peu faire.*
- Le 2 Article contenant le desseing d'un Camp, dont la forme pourroit continuellement demeurer le mesme.*
- Le 3 Article de la repartition de la gendarmerie necessaire à la Castrametation reguliere.*

### I ARTICLE.

*Pourquoy à la precedente Castrametation, la maniere des Romains n'est pas imitée de si pres comme l'on eust bien peu faire.*

**P**LUSIERS estiment que la Castrametation des Romains a esté tresfinguliere, tellement que leur ennemy le Roy Pyrrhus (comme recite Plutarque) s'en esmerveillant, disoit que cest ordre des Barbares n'estoit point barbare: Quant aussi on considere la forme selon la description de Polybe (laquelle est mise ci devât au premier Article du premier Chapitre) on y trouve outre la commodité, aussi y estre imité la simmetrie de similitude entre le costé dextre & senestre, laquelle les vieux Architectes observoyent curieusement : Le Camp aussi avoit tousjours en divers lieux vne mesme forme, tellement que par tout où il estoit planté, chascun sçavoit trouver tous logis, comme si sans mutation de lieu il eust tousjours demeuré en vne mesme place, ce que sans doubtte causoit grande commodité, tellement que ceste maniere est à bon droit louée de plusieurs. Ceci estant ainsi, quelqu'un pourroit penser pourquoy son Excellence ne l'a entierement suivi, ou plus qu'il n'a fait. A quoy on respond : Premierement la cause pourquoy en noz Camps ne se peut  
practiquer

practiquer la susdite egalité de forme en tous lieux , à l'exemple des Romains est qu'ils n'avoient pas seulement egalité de gens aux compagnies & regiments, qu'ils nommoient manipules & cohortes , mais aussi encore en deux degrez plus haut , à sçavoir en Legions & Camps , dont au suivant 3<sup>e</sup> Article sous la repartition de la gendarmerie des Romains sera parlé plus particulièrement , lequel entretenement accompli, requiert plus grand pouvoir qu'il n'y a pour le present (comme il semble) pres d'aucuns Princes ou Republicques menant la guerre. Aussi son *Excellence* estime pour plusieurs raisons , que les Camps de Romains n'ont pas tousjours esté si reguliers comme aucuns se persuadent : Premièrement pource qu'on ne trouve pas par tout (mais rarement comme il luy est notoire par experience) des Camps tant longs que larges de 2000 pieds, ausquels il n'y a quelques incommoditez d'hauteurs, profondeurs, marecages, ou autres lieux où l'on ne peut loger, ce qu'ainsi se rencontrant, il faut qu'il s'ensuive grand changement en la forme. Au second en l'assiegement des Villes, où il faut repartir les Legions selon qu'il est requis pour la closture de la Ville, ne se pouvoit faire la reguliere Castrametation. Au troisieme à cause que le nombre de leur Infanterie nommé *Evocati*, estoit incertain & souvent plus grand que ne pouvoit comprendre la place marquée selon la regle generale. Au quatrieme la gendarmerie estoit quelquefois logée sur le Marché, qui à ceste occasion fut transporté au questoire. Au cinquiesme il y advenoit souvent en peu de temps grand changement de la gendarmerie qui s'enfuoit, moüroit de maladie, qui estoit bastu des Ennemis, aussi qui estoit mis en garnison de Villes & Fortereses gaignées, tellement que les manipules, cohortes & legions ne se pouvoient remplir à la haste : A quoy sert aussi ce que Cæsar escrit au 5. livre, à sçavoir que combien que le Camp estoit petit, à peine de sept mille hommes, & sans bagage, il l'a amoindri tant qu'il pouvoit, faisant les chemins plus estroicts. Au sixiesme Polybe dit que les Legions estant plus remplies, en longueur & largeur estoient augmentez selon qu'il estoit requis: Par lesquelles choses la Castrametation ne se pouvoit tousjours faire sur vne mesme façon, selon les mesures definies par regle generale, mais il falloit faire nouveau calcul & plan selon ce que le Camp proposé requeroit: Mais il est à estimer qu'ils suivoient la regle tousjours si pres qu'ils pouvoient, tellement que par cela les commoditez des rues & le trouver des logis estoit plus facile qu'il n'eust esté autrement.

Il est encore à noter, que le General du Camp des Romains avec les Officiers logeoient d'un costé du Camp, mais la grande multitude de la gendarmerie comme les deux Legions Romains, avec les *Socij*, emplissoient la grande place du Camp D E F G : Desquelles choses ils avoient leurs particulieres raisons; mais passant tout cela, il semble mieux de suivre la regle generale de Xenophon mentionnée ci devant, à sçavoir que le General du Camp avec le train, soit logé au milieu de la gendarmerie, comme il en sera mis exemple au suivant 2<sup>e</sup> Article : Aussi il semble qu'il n'y a au Camp, selon la Castrametation de Polybe, point de places pour machines, chariots, juments, mulets, magazins de munition de Guerre, magazins de vivres & fourage, n'aussi pour gens hors de service, comme Marchands, Taverniers, & gens de mestier, qui doivent avoir grand place, à quoy comme l'on estime servoient leurs Faubourgs qu'ils nommoient *procestria*, ausquels ils mettoient particulieres gardes : Mais il semble qu'on les ordonne tous par meilleure raison selon la susdite regle generale de Xenophon dedans le Camp, car en augmentant sa largeur seulement de 200 pieds, ils l'auroient agrandi d'une superficie large 200 pieds, & longue 2000, cela seulement faisant 400 pieds de retrenchement d'avantage, tellement que par cela les susdites choses pourroient estre comprinses dedans le Camp avec moindre peine, despens, & garnison ou garde, & aussi avec plus de com-

modité & assurance, que d'en faire particuliers Faubourgs.

Toutes lesquelles raisons ont esté cause pourquoy son Excellence n'a point imité en la precedente Castrametation, la maniere des Romains si pres comme l'on sçau- roit bien faire, ce qui estoit mon intention de declarer en ce premier Article.

## 2 ARTICLE.

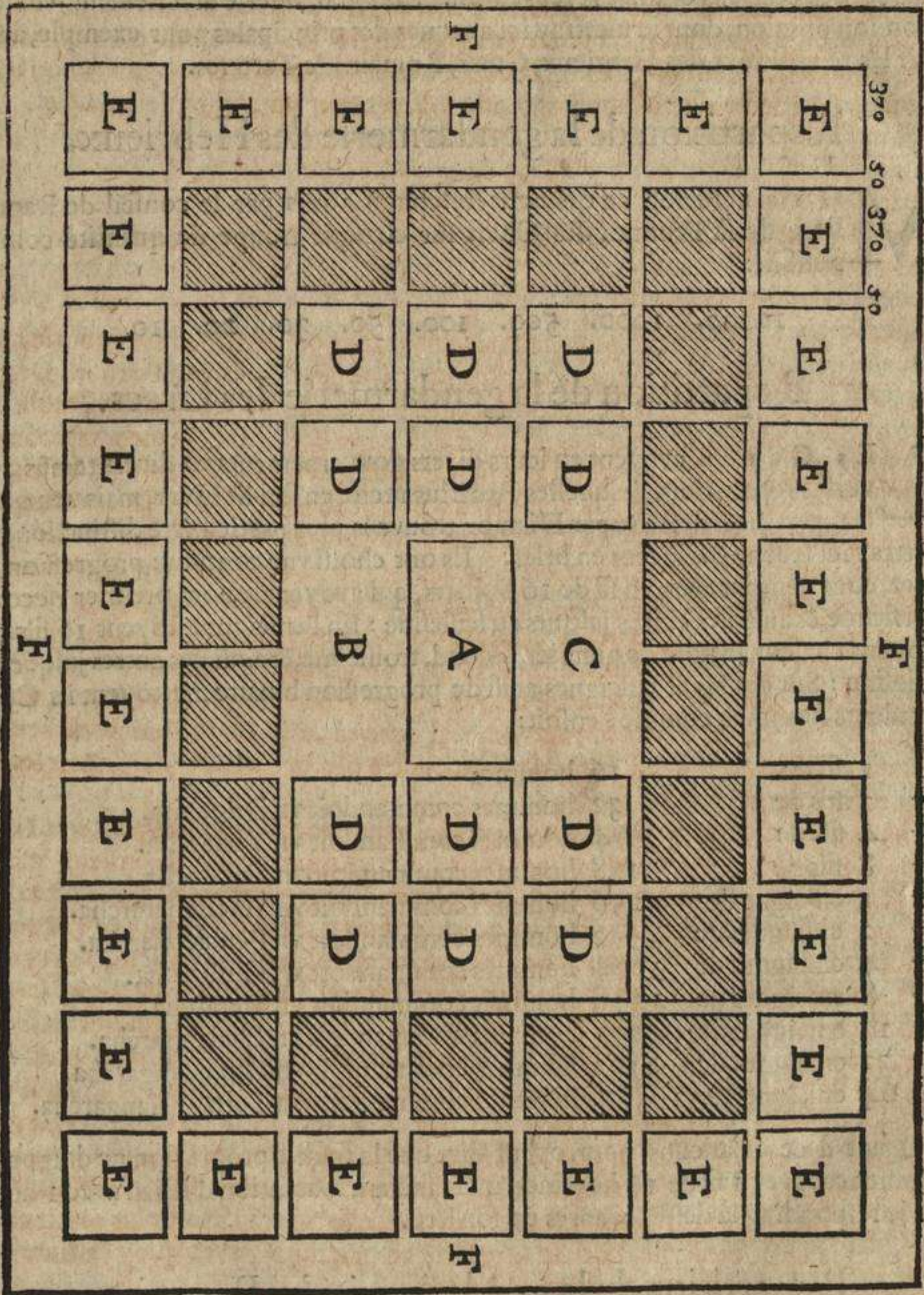
*Contenant le dessein d'un Camp qui pourroit demeurer continuel-  
lement de mesme forme.*

**C**OMBIE N que nul pourtrait ne se peut faire qui demeure tousjours le meilleur, & encore qu'il fust faisable qu'il ne se peut prouver estre fait, si est-ce toutefois qu'un chascun peut declarer son opinion de ce que luy semble presentement le meilleur, pour longuement demeurer & continuellement estre amendé: Avec telle intention mettray-je la figure suivante, en laquelle A signifie le quartier du General du Camp, B vne place vuide là devant, servant pour l'assemblée de ceux qui ont journallement à faire pres de luy, C le Marché derriere le quartier du General, D divers quartiers pour les Officiers, artillerie, munition de guerre, vivres, chariots, fourage, Seigneurs estrangers, & autres qui se trouvent necessaires en un Camp: Les quarrez noircis alentour de ces quartiers, signifient les regiments de la Cavallerie, & alentour d'iceux les regiments d'Infanterie marquez E, desquels n'estant point marquez les particulieres repartitions, à cause de leur petitesse, ils s'entendent d'estre faits comme est declaré au 3<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> Article du premier Chapitre: Alentour de l'Infanterie viennent les places d'armes F: Toutes les rues sont d'egale largeur de 50 pieds.

Mais pour reciter ce qui est dit jusques ici avec des mots par lesquels si la Figure estoit abusivement marquée, se pourroit faire vne autre nouvelle mieux que par icelle narration, je di que ce Camp sans places d'armes comprend 70 quarrez, 10 en longueur, & 7 en largeur, dont les 30 extérieurs marquez E sont pour l'Infanterie, les 22 quarrez noircis touchants les quartiers E, sont Cavallerie: Les deux quarrez ensemble marquez A, sont pour le General du Camp: Les deux quarrez là devant ensemble marquez B, sont la place vuide: Les deux quarrez ensemble derriere le quartier A, marquez C, sont le Marché: Les 12 quarrez avec D, à sçavoir de chascun costé 6, sont pour le train. Or que le marquement sur la campagne en seroit facile, appert à la veüe. Avec ceci seroit suivi la susdite regle generale de Xenophon, à sçavoir que le General du Camp avec les Officiers, bagage & train, sont au milieu, environnez de la Cavallerie, & alentour d'icelle l'Infanterie. A ce que dit est sert la Figure suivante, sur laquelle on adviseroit plus particulièrement quand il seroit question de la mettre en pratique, avec quoy j'estime avoir assez declaré mon intention de ce 2<sup>e</sup> Article.

3 ARTI-





3 ARTICLE.

*De la repartition de la gendarmerie necessaire à la reguliere  
Castrametation.*

**P**OUR loger vn Camp tousjours regulierement d'une mesme forme, il est necessaire d'avoir bonne repartition de la gendarmerie, & parce que cela emporte beaucoup, tant en autres parties militaires que pour la Castrametation, j'en traicteray vn peu plus amplement.

Diverses Nations ont fait la repartition de la gendarmerie diversement, chascun selon son opinion, dont je mettray ici aucunes des principales pour exemple, à sçavoir les repartitions des Hebreux, Grecs, Romains & Tartares.

### Repartition de la gendarmerie des Hebreux.

**M**OYSE (selon ce qu'escriit Iosephe) a mis par le conseil de Raguel, Pere de sa Femme, des Chefs sur chascque troupe de quantité comme s'ensuit:

10000. 1000. 500. 100. 50. 30. 20. 10.

### Repartition de la gendarmerie des Grecs.

**L**ES GRECS avoyent en leurs divers gouvernements en divers temps, diverses repartitions, lesquelles Patritius recite en son 8<sup>e</sup> Livre, mais veu qu'en la repartition descrite par Elian, on trouve la plus particuliere distinction, j'en mettray ici seulement le sens en brief. Ils ont choisi vne continue progression binaire, commençant avec vn fil de 16 Soldats, qui avoyent le nom premier, second, troisieme, & ainsi des autres jusques au seisieme: En l'enseigne estoient 16 fils, qui avoyent chascun le nom de premier, second, troisieme, & ainsi des autres jusques au seisieme: Sur ces fils & enseignes aussi de progression binaire mettoyent ils Commandeurs nommez comme s'ensuit:

	1 fil de	16 hommes	
Sur	2 fils de	32 hommes	commandoit vn Dilochita.
Sur	4 fils de	64 hommes	commandoit vn Tetrarcha.
Sur	8 fils de	128 hommes	commandoit vn Taxiarcha.
Sur	1 enseigne de	256 hommes	commandoit vn Sintagmatarcha.
Sur	2 enseignes de	512 hommes	commandoit vn Pentacosiarcha.
Sur	4 enseignes de	1024 hommes	commandoit vn Chiliarcha.
Sur	8 enseignes de	2048 hommes	commandoit vn Merarcha.
Sur	16 enseignes de	4096 hommes	commandoit vn Phalangarcha.
Sur	32 enseignes de	8192 hommes	commandoit vn Diphalangarcha.
Sur	64 enseignes de	16384 hommes	commandoit vn Tetraphalangarcha.

Quant à ce qu'aucuns pourroyent dire que la susdite progression ne doit point commencer avec 1 fil de 16 hommes, mais suivant l'intention d'Elian avec 1 homme, je respondray là dessus ci apres en son lieu.

### Repartition de la gendarmerie des Romains.

**A**V T E M P S dont escrit Polybe vne Legion Romaine estoit de 4200 gens de pied, & 300 chevaux: Les gens de pied estoient partis en 10 regiments, qu'ils nommoient cohortes, chascun de 3 compagnies, nommez par eux manipules, qui avoyent chascun deux Capitaines nommez Centuriones: Les cohortes ou regiments n'avoyent point chascun vn propre Colonel, mais sur les dix regiments de la Legion commandoyent six Officiers ensemble, nommez Tribuns. La premiere enseigne des trois d'un regiment estoit de 120 *Hastati*; La deuxiesme de 120 *Principes*; La troisieme de 60 *Triarii*; estants tous pesants armez, & chascque compai-

compagnie avoit avec elle 40 legierement armez, à sçavoir Iaculateurs ou Tireurs qu'ils nommoient *Velites*, ce qui estoit comme on fait maintenant les compagnies de Piquiers armez & Mosquettiers: Les compagnies se partirent en fils & rengs, les fils estoient de 10 Soldats, lesquels (estant la compagnie en ordre de bataille) estoient aux lignes depuis le front jusques au dos & rengs qui estoient aux lignes depuis le costé droit jusques au costé gauche, chaque des dix Soldats se nommoit en son fil le premier, deuxiesme, troisieme, & ainsi des autres selon qu'estoit sa place: Les fils se nommoient aussi le premier, deuxiesme, troisieme, & ainsi des autres jusques au dernier, ce qui des *Hastati* & *Principes* estoit jusques au douzieme, & des *Triarij* au sixiesme. Les susdits 300 chevaux furent partis en 10 troupes, chascune de 30, nommez *Turma*: Ces manipules & cohortes avoyent des banderolles pour enseignes, & les Legions chascun vn aigle d'argent. Le Camp des Romains avoit deux Legions, & environ autre fois autant de ceux qui n'estoyent point Romains, comme *Socij*, *Evocati*, *Ablecti* & *Extraordinarij*, tellement qu'il estoit environ de 16000 hommes: Quand on avoit à faire plus de gendarmerie, il y avoit deux Camps, chascun son General, de forme comme le precedent, & ordonnez dos contre dos, ce qui estoit avec les costez pres lesquels logeoyent les Generaux.

### Repartition de la gendarmerie des Tartares.

**C**A N G I O ayant esté le premier grand Cam, comme Aiton escrit, a usé en la repartition de sa gendarmerie de la continue progression denaire, commençant avec 10, mettant des Chefs sur 10. 100. 1000. 10000 hommes, lequel ordre duroit encore au temps de Tamerlan, qui faisoit redresser quelques abus, & reduire à ses principes aucun desordre, y introduit, comme il est dit au commencement du 1<sup>r</sup> Article du 1<sup>r</sup> Chapitre.

Jusques ici sont descrit aucunes repartitions anciennes: quant à celles du temps present, il n'y a maintenant au monde que je sçache repartition ordonnée selon regle, combien qu'elle est fort necessaire & vtile, mais en vn Camp se trouvent enseignes d'vn, deux, ou trois, autres de quatre & cinq cens hommes, plus ou moins, & semblablement des regiments, de sorte qu'estant mon intention de declarer mon opinion de la meilleure repartition, il ne faut point parler de celle là. Quant aux susdites autres, j'estime que la repartition Hebraïque & celle des Tartares est vne mesme, consistantes toutes deux en continue progression denaire, commençant avec 10, car combien que Moysé mettoit entre 100 & 10 encore 50. 30. 20, semblablement entre 1000 & 100 encore 500, cela ne fait rien contre la regle de progression denaire: Pour declarer ceci par exemple, posons qu'il y eust vne repartition de gendarmerie du temps present avec telle progression, en laquelle vne enseigne de 100 hommes eust l'vne moitié de 50 Piquiers, l'autre moitié de 30 Mosquettiers, avec 20 Arquebousiers, & que sur chascune de ces troupes fut en combatant vn Conducteur ou Commandeur, cela ne causeroit à la progression premierement posée (qui demeure en estre) aucune confusion, non plus que si là dessus on ordonnoit en l'enseigne encore Lieutenant & Sergeants avec Port'enseigne & Tambourins, qui menent aussi la gendarmerie à l'Ennemy, l'vn avec signe visible, l'autre par signe de l'ouye: Et le mesme faut il entendre de l'enseigne des 100 Hebreux, car si on prend que les 50 estoient pesant armez, les autres 50 de 30 Sagittaires & 20 Jetteurs, comme les Grecs, Romains, & autres avoyent aussi leurs Sagittaires & Jetteurs, & comme il semble que la raison naturelle veuille telle maniere d'ordre, la cause seroit notoire pourquoy la repartitiõ des Hebreux de 50. 30 & 20 y est faite

entre

entre 100 & 10, sans toutefois rompre la progression denaire premierement posée, par ce que chascun demeure commandant sur ses dix comme au paravant : Quant aux 500 entre 1000 & 100, ceux qui concedent qu'un Lieutenant Colonel commandant à un regiment entier de 1000 hommes, ne rompt point la progression denaire, ceux là concederont facilement le mesme de deux Lieutenants commandants chascun à la moitié du regiment, veu que le Colonel & chascun Capitaine demeurent en commandement sur leur dix comme devant: Tellement que si quelqu'un disoit l'ordre Hebraïque consister en progression denaire de Chefs sur 10. 100. 1000 10000 gendarmes, la propriété en seroit exprimée, car iceux Officiers entreposez (pres lesquels on pourroit encore adjouster Port'enseignes & Tambourins) ne sont que narration de l'appendice d'icelle progression denaire.

Quant à ce que quelqu'un pourroit penser, pourquoy les Hebrieux ne faisoient ceste repartition entre 100 & 10 de 50. 25 & 25, divisant les 50 restants en deux troupes egales, comme les 100 se divisoyent en 50 & 50, & comme ils faisoient aussi avec 1000 en 500 & 500; La cause semble qu'avec deux troupes chascun de 25, l'ordre des fils eust esté rompu, parce qu'un Decurien eust fallu avoir sous luy 5 Sagittaires & 5 Letteurs, ce qui eust esté absurd, parquoy la repartition de 30 & 20 estoit meilleure, parce qu'avec cela les Decuriens avoyent des fils entiers de mesmes armes : Et si ce qui est dit n'est point la vraye cause, si est-ce qu'il pourroit estre utile de le suivre comme s'il estoit ainsi.

On pourroit encore demander que puis que Moÿse voulut observer la progression denaire, pourquoy il n'avançoit un degré plus outre, à sçavoir à Capitaines sur 100000, veu que le Camp contenoit plus que 500000 hommes: La raison est qu'ils estoient repartis en onze lignées, chascun avec son Chef, de sorte que proprement il n'avoit qu'à prendre garde sur iceux onze, & non pas sur une multitude outre 50, desquels il n'eust sceu observer le comportement de chascun en particulier comme la chose le requeroit: Mais si l'accident d'icelles onze lignées n'y eust pas esté, il semble qu'il auroit avancé le susdit degré, & mis des Chefs sur 100000 hommes.

Or estant ainsi déclaré que la repartition Hebraïque consiste en parfaite continue progression denaire, commençant avec 10, comme celle ces Tartares, il reste à considerer qu'ayant les Hebrieux esté les premiers, & que leur ordre estant long temps apres imité des Tartares, qu'il est raisonnable de la nommer là où il viendra à point, la repartition Hebraïque. Quant à ce qu'aucuns voudroyent soustenir, que Moÿse n'estoit pas le premier qui la mit en pratique, & que Raguel qui luy donnoit le conseil le pouvoit avoir appris des tresçavants Egyptiens, je ne veux point tirer les armes à cause de cela, mais veu qu'elle est la premiere qu'on trouve par escrit, & qu'il est en usage de la nommer l'Hebraïque, je m'y arresteray, & di là dessus qu'elle me plaist sur la Grecque, Romaine, & toutes autres repartitions: voire ainsi que j'estime qu'en nature ne consiste une meilleure: car combien que nulle chose ne se peut faire par mains d'hommes si artificiellement, qu'on pourroit dire qu'il est impossible de le faire mieux, parce qu'on ne le sçauroit prouver, si est-ce que de ceci il y a autre raison, à peu pres comme de propositions mathematiques, dont il y a solution si certaine, qu'il ne s'en peut donner autre plus vraye. Pour doncques venir à la declaration des raisons pourquoy j'estime ne pouvoir estre meilleure repartition que ceste-ci, il faut premierement sçavoir, que puis qu'elle consiste en continue progression denaire, dont j'ay décrit un particulier livret, contenant sa dignité & utilité aux negociations humaines, il ne sera besoing le repeter, d'autant plus qu'il y a plusieurs qui louent la progression denaire, non seulement avec parolles & escritures, mais s'en servent aussi en effect: Quant à son utilité particuliere en ceste repartition de la gendarmerie, je la descriray comme s'ensuit: Au premier pour me  
faire

faire bien entendre, je prendray premierement que les Soldats en chaque fil (comme le semblable est dit ci devant des Grecs & Romains) sont nommez premier, deuxiesme, troisieme, & ainsi des autres jusques au dixiesme: Apres je pose que le nom de la marque de chaque 100 Soldats soit enseigne, & de chaque 1000 guimble, & de chaque 10000 estandart: Aussi que les fils en chaque enseigne, les enseignes en chaque guimble, les guimples en chaque estandart, soyent nommez premier, deuxiesme, troisieme, & ainsi des autres jusques au dixiesme, si la multitude de la gendarmerie estoit d'un degré plus haut, qui est jusques à 100000, ou en choisiroit le nom d'une quatrieme marque: Les troupes de 10. 100. 1000. 10000. 100000 Soldats se nomment aussi decurie, centurie, troupe de mille, troupe de dix mille, troupe de cent mille, & leurs Commandeurs Decurien, Centurien, Conducteur de mille, Conducteur de dix mille, Conducteur de cent mille. Ceci estant entendu, je diray maintenant de l'utilité procedant de la repartition Hebraïque.

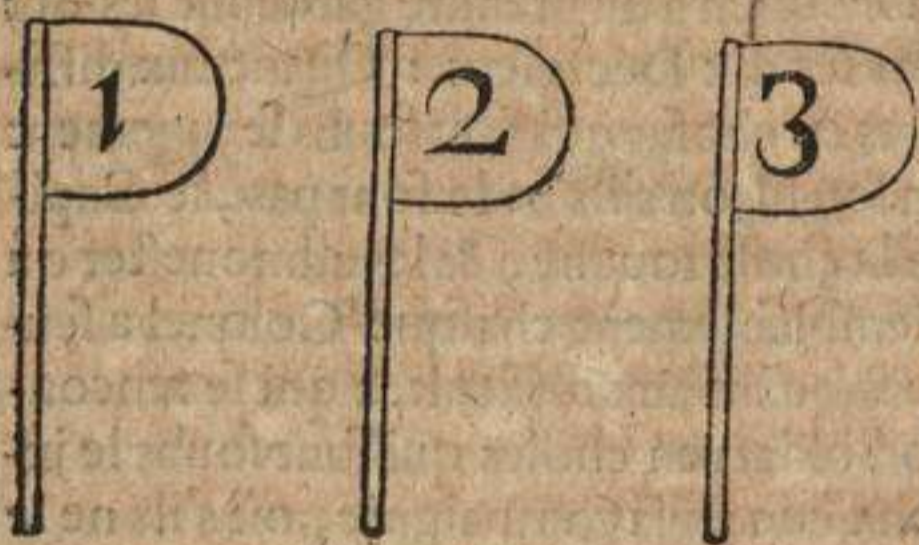
Premierement que chaque Commandeur, de quelle grandeur que soit aussi le Camp, n'a proprement à soigner que sur dix hommes estant immediatement sous luy, observant que chascun d'eux face son office comme il appartient, ce que pour la petite & commode quantité luy est possible, & avec cela il peut par tout estre bien gouverné: Comme par exemple chaque Decurien a de prendre garde sur ses dix Soldats, chaque Centurien ou Capitaine sur ses dix Decuriens: Quant aux difficultez qui se rencontrent entre les 100 Soldats en choses qui sont sous le jugement des Decuriens, ils en pourvoyent chascun en son fil, ou s'ils ne le font pas, le Capitaine en doit parler aux Decuriens, auxquels la chose touche, & les admonester ou conseiller selon que la chose le requiert: Semblablement chaque Colonel a seulement de prendre garde sur ses dix Capitaines, quant aux difficultez qui se rencontrent entre ses cent Decuriens avec les 1000 Soldats en choses qui sont sous le jugement des Capitaines, ils en pourvoyent chascun en sa compagnie, où s'ils ne le font pas, le Colonel en a de parler aux Capitaines auxquels la chose touche, & les admonester ou conseiller selon ce que la chose le requiert, & ainsi des Chefs de 10000 & de 100000.

Au deuxiesme, on peut par cest ordre fort avancer en peu de temps les ouvrages de Camp comme fouir, couper branches, faire des fagots, gabions, & clayes, à cause que personne ne se peut cacher qu'avec peril, parce que sur chaque dix est un Decurien qui a l'œil sur eux, prenant continuellement garde à leur travail, aussi parce que sur chaque des dix Decuriens commande un Capitaine, qui a soings'ils font leur devoir, comme il appartient: Desquels Capitaines sur chaque 10 il y a encore des Colonels, & ainsi des autres.

Au troisieme, de ceste maniere de repartition ne faut point longue declaration difficile à retenir par memoire, comme la precedente des Romains & autres, car sçachant seulement qu'elle est de progression denaire, tout est assez cognu: ce qui cause aussi facilité aux livres de Finance qu'on tient de la gendarmerie, de leurs payements & descomptes. Les monstres peuvent aussi par là estre fort secourus, parce qu'on peut journallement veoir ce qu'y manque sans faire monstre, pour ceste occasion: Estant commandé par regle generale que les compagnies ne soyent en marchant mellés, mais qu'elles aillent distinctement en leurs fils & reings, à sçavoir chaque 50 Mosquettiers devant ou derriere leurs 50 Piquiers, quand on peut marcher seulement cinq de front, mais joignant leurs Piquiers quand la largeur du chemin le permet (ce que requeroit aussi l'ordre de bataille des Romains, que je tien pour

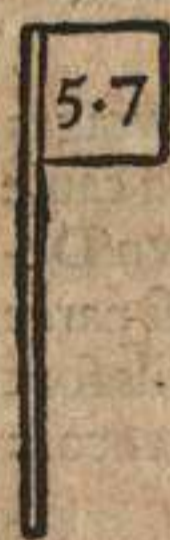
le meilleur, dont sera dit ailleurs) alors on voit en vn clin d'œil s'il y est tout, à sçavoir cinq fils de Piquiers avec autant de Mosquettiers, & si quelqu'un defaut quelque Commissaire des monstres, ou quelque autre qui en a la charge, peut demander au Decurien du fil, auquel est la faute, où est demeuré cest homme, comme estant son office de prendre garde là dessus, & estant demadé en dire ce qu'il en sçait, dont se peut faire encore plus particuliere enqueste par le Soldat qui alloit derrière luy, estant obligé d'en dire ce qu'il en sçait, & par ainsi se montre la qualité de l'offense, pour le chastier selon le merite, & prevenir les difficultez & malheurs qui en procedent sans ordre, comme la tromperie de tirer des gages sans en faire service, en marchant se separer de la compagnie & piller les Paisans, en cheminant vers surprises dangereuses, se cacher, ne comparoistre point aux gardes & semblables, ce que pour la grande multitude des transgresseurs (qui par faute d'ordres'y font ordinairement) il faut laisser impuni, ou quelquefois par grande necessité punir trop rudement, sans pouvoir prendre consideration des causes.

Au quatriesme, par ceste denaire repartition se peut avoir grande commodité au loger du Camp, & pour la declaration d'icelle faut sçavoir qu'on mettra aux guimples les nombres de leur ordre, avec des lettres tresgrandes, comme la premiere



guimple avec 1, la deuxiesme avec 2, la troisieme avec 3, & ainsi des autres jusques à la dixiesme, comme il est ici remonstre par exemple en trois figures. Les enseignes ont deux nombres, le premier signifie la quantiesme elle est, l'autre signifie le nombre de la guimple, sous laquelle elle appartient, cōme par exemple ceste enseigne avec 5.7, remonstre qu'elle est la cinquesme de la septiesme guimple, & ainsi conse-

quemment des autres. Ces guimples estant en vn Camp qui a tousjours vne mesme



forme, mis par ordre tout de suite, chascun devant son regiment, & les enseignes chascun devant sa compagnie, chascun sçait trouver telle guimple ou enseigne qu'il desire, sans le demander, pourveu que lesdits nombres luy soyent cognus: En outre, il sçait trouver chascun Soldat y logé, moyennant que luy soyent cognuz les deux nombres competents, à sçavoir l'un du fil le quantiesme il est en son enseigne, l'autre le quantiesme Soldat il est en son fil. Il est aussi manifeste par les raisons susdites, qu'estant vne armée entiere à la campagne, en ordre de bataille, chascun homme qu'on veut avoir se peut trouver sans demander, pourveu que les susdits nombres necessaires soyent cognuz. Quant à ce que quelqu'un pourroit proposer pouvoir advenir que quelque Soldat manqueroit en son fil, & que par cela l'ordre seroit rōpu: A cela, on respond qu'en telle exception y a peu de difficulté, car le chercheur ayant trouvé le fil auquel son homme desire est, il l'y peut facilement trouver.

Au cinquesme, l'on peut par ceste denaire repartition commodement marquer les armes des Soldats, comme piques, mosquettes, & harnois, tellement que de plusieurs milliers de pieces se peut dire en vn clin d'œil à qui chascun piece appartient: Comme par exemple, vne pique marquée avec ces quatre nombres 8. 2. 7. 3 brulez au bois, ou bastu dedans le fer avec formes d'acier, on dit qu'elle appartient au huitiesme Soldat dedans le deuxiesme fil de la septiesme cōpaignie de la troisieme guimple, & ainsi des autres armes: Le marquer des armes des Officiers, comme Decuriens

curiens

curiens, Capitaines, Colonels, & Chef d'Infanterie, est d'un, de deux & de trois nombres comme par exemple 7. 3. 5, qui signifie les armes du Decurien du 7<sup>e</sup> fil de la 3<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> regiment: Au second 5. 8 qui signifie les armes du Capitaine de la 5<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> regiment: Au troisieme 7, qui signifie les armes du Colonel du 7<sup>e</sup> regiment: Au quatriesme 0, comme le commencement signifie les armes du Chef de l'Infanterie. Et le semblable se peut faire avec les armes de la Cavallerie. Et par ce moyen on peut prevenir beaucoup de debats, qui arrivent souvent entre les Soldats, à cause des armes: Aussi aucunes d'icelles armes estant desrobées, le larron ne les ose vendre ni monstrier, car on verroit incontinent l'homme à qui elles appartiennent, ou si les lettres en sont ostées, cela dōne soubçon qu'il est fait par celuy qui les monstre, & donne occasion d'en faire enqueste. Les Soldats Romains marquoyent bien leurs armes chascun avec sa marque, mais ceci est plus commodieux.

Au sixiesme, ceste repartition denaire sert pour en fort peu de temps apprendre aux Soldats nouveaux l'art militaire, consistant principalement à bien tirer des mosquets & arquebuses, à bien manier les piques & armes à main, entendre le fait des revolutions, des escarmouches, aussi les choses touchant la garde, & les rendre si experts comme s'ils avoyent hanté la Guerre beaucoup d'années, car chascun Decurien n'auroit qu'à instruire ceux qui entrent de nouveau en son fil: Par exemple, quand ce seroit vne quantité de 10000 hommes en matiere de Guerre du tout inexpert, qui à la haste se devoit deffendre, il en pourroit en peu de temps parvenir à la cognoissance, moyennant qu'il y eust vn bien expert, qui fait l'instruction aux 10 Colonels, puis chascun Colonel à ses 10 Capitaines, puis chascun Capitaine à ses 10 Decuriens, puis chascun Decurien à ses 10 Soldats, à quoy la doctrine aux 10000 inexperts se pourroit avancer de tous ensemble en vn mesme temps, & à peu de peine, parce que chascun Decurien en a si peu à enseigner, & qu'en outre il y a tels Superintendents, comme Capitaine, Colonel, & Chef du Camp, qui prennent garde s'ils se comportent comme il appartient.

Au septiesme, l'on peut par ceste repartition denaire acquerir vne grande commodité au fait des chariots, les devisant comme s'ensuit: 10 chariots sous vn Decurien, 100 sous vn Centurien, 1000 sous vn Chiliarche, & seront (comme il est dit ci devant des armes de la gendarmerie) marquez de quatre nombres peincts sur tels petits enseignes de feuille de fer qu'on met en aucuns Camps sur les chariots: Comme par exemple, vne d'icelles enseignes avec ces quatre nombres 2. 7. 3. 2 signifie le deuxiesme chariot sous le septiesme Decurien du troisieme Centurien du deuxiesme Chiliarche la premiere enseigne de chascun dix, peut (pour en avoir visible distinction) estre plus grande que les autres neuf; Semblablement chascun premiere enseigne de 100 peut estre plus grande que chascun premiere de 10, & chascun premiere de 1000 plus grande que chascun premiere de 100. En marchant chascun Decurien est tenu faire suivre ses dix chariots par ordre tout de suite & d'y demeurer continuellement aupres. Estant campez, les faire mettre en ordre au quartier des chariots: De bien cognoistre personnellement ses dix Chartiers, de rendre compte & donner advis des absents, quand & où ils se sont absentez, ou pourquoy ils ne sont presents, ce qui leur est facile de faire pour la petite quantité de dix. Chascun Centurien commandera sur ses dix Decuriens, prenant garde que chascun observe ce qui est de son devoir & office, comme il appartient, & jugera des differens qui interviennent entr'eux; Demeurera aussi en marchant tousjours pres de ses 100 chariots: Et semblablement chascun Chiliarche commandera & prendra

garde sur ses dix Centuriens, & le General des chariots sur les Chiliarches, & en general sur tous. Les commoditez ensuivants sont telles.

Pour le premier puis que la place de chaque chariot est cognue, on le peut facilement trouver avec les personnes & biens qu'y font dessus, tant en marchant qu'en vn Camp logé, sans estre tenu de s'en enquerir, moyennant que les nombres en foyent cognuz, tendant à grande commodité non seulement des Officiers en l'administration de leurs affaires militaires, mais aussi pour vn chascun en particulier.

Aussi les monstres des chariots peuvent par ce moyen estre facilitez, parce que l'on peut journallement, sans faire monstre, assez veoir si aucuns y manquent, ce qu'ainsi advenant, vn Commissaire des monstres ou quelqu'autre qui en a la charge, peut demander au Decurien du fil auquel se trouve l'abus, où ce chariot est demeuré, dont il est tenu selon les conditions, sur lesquelles il est entré en office, de dire tout ce qu'il en sçait.

Outre cela, il est par ce moyen possible en vn Camp logé, faire travailler les chariots également, chascun attendant son tour, là où autrement aucuns sont espargnez, les autres se cachent, voire se retirent hors du Camp, gagnant ailleurs de l'argent, & vient la charge sur les autres Chartiers, qui font travailler leurs chevaux qu'ils en meurent, & là dessus sont iceux Chartiers souvent batus comme des asnes, de sorte qu'avec beaucoup de chariots se fait moins de service qu'il ne se feroit autrement par peu, tendant au grand coust du País, & est souvent cause que pour la grande multitude de leurs chevaux il n'y a point de fourage pour la Cavaillerie, & que pourtant il faut que le Camp deloge avec grand desavantage.

En surprinses, là où il faut que l'Infanterie aille à chariot avec la Cavaillerie, pour hastivement passer le chemin, il ne faudroit faire advertissement au paravant pour amasser les chariots, parce qu'ils seroyent tousjours prest.

Par ce moyen s'eviteroyent aussi les querelles qui surviennent en marchant, parce que l'vn chariot ne veut ceder à l'autre, car desirant chascun d'estre le premier au quartier, ils courent au grand gallop sans ordre, renversant l'vn l'autre, rompant chariots avec les biens, & blessant les hommes qui y sont dessus: Il y a aussi grande dissention là où il faut que les chariots passent les Rivieres avec les Pontons, voulant chascun estre le premier, lesquelles difficultez n'adviennent point ici, parce que chaque Decurien observe l'ordre de ses dix chariots, dequoy se peut aussi prevenir le dommage de la munition de Guerre & autres biens qui se desrobent des chariots, ou demeurent perdus, à cause que par ceste maniere on cognoit celuy qui en doit & sçait respondre, parce qu'il a seulement dix chariots sous sa charge: On peut aussi sçavoir ce qu'il y a chargé sur chaque chariot, mettant en la Liste des charges, joignant les biens, le nombre des chariots sur lesquels ils sont chargez.

Notez encore qu'estant les chariots sans reguliere repartition, & qu'il y en manquent pour executer des choses necessaires, il faut que le General du Camp excuse les Officiers d'iceux, qu'ils n'en peuvent rendre compte, car il voit qu'il leur est impossible à cause du desordre, avec quoy leur est alors ouvert la porte de franchement faire leur prouffit au dommage du País.

J'ay jusques ici parlé des chariots estant en service, mais on sçauroit en marchant aussi tenir tel ordre de repartition denaire avec les chariots qui sont hors de service, faisant ceux qui arrivent les derniers tousjours marcher derriere, ou en mettant telle regle comme on entendroit estre convenable.

Quant à ce que quelqu'un pourroit dire, qu'il faudroit souvent rompre l'ordre de la regle, premierement à cause que quelquefois en marchant les chariots d'aucuns quartiers comme par exemple des regiments de la gendarmerie suivent leur regiment, lesquels chariots n'estant des fils entiers que par accident, il faudroit qu'au-

cuns



**CURS Decuriens** commandassent sur plus ou moins que dix chariots, & aucuns leur estre absens; D'autre part le Camp estant logé, il advient que quelques chariots ne se mettent point en leur quartier, mais sont journallement en ouvrage pres de certaines personnes auxquelles ils servent particulièrement, cōme qui aux cuisines des grands Seigneurs apportent journallement de l'eau, du bois, & toutes choses necessaires, lesquels chariots n'estant de fils entiers que par cas fortuit, il y auroit aussi separation des dix chariots sur lesquels commande vn Decurien, avec d'autres semblables accidents, qui romproyent la regle de l'ordre: Je di là dessus qu'on pourroit respondre à chascun en particulier, mais veu qu'il ne semble que cela, se mettra de bref en pratique, je n'y veux consumer le temps, mais dire seulement qu'on s'en est souvenu, & cependant on peut prendre ceste commemoration par maniere de theorie, qu'il est possible qu'avec le temps, & amendement pourra venir en pratique.

Au huitiesme, on peut par ceste repartition denaire acquerir telle commodité au fait des basteaux comme il est dit des chariots, car les repartissant en telle façon, & en mettant tels Officiers, & ayant chascun Navire de jour vne banderolle avec les nombres comme il est dit des chariots, & de nuit des lanternes desquelles la lumiere demonstre la forme de tresgrandes lettres (comme j'en ay veu de telles) & en suivant vne regle comme il est dit des chariots, tant en navigeant qu'estant aux Havres, on peut entendre par là les avantages qu'on en pourroit tirer.

Au neufliesme, on pourroit par ceste repartition denaire tenir si bon ordre des Pionniers & Matelots ou Tireurs de l'Artillerie, qu'avec moins de gens on expedieroit plus d'ouvrage qu'autrement avec beaucoup, ayant outre cela chascun meilleur contentement qu'avec desordre, dont on pourroit escrire plus amplement, mais veu que cela se peut assez entendre parce que dit est de la gendarmerie, je passeray outre.

Estant jusques ici declaré mon intention de l'vtilité de la continue progression denaire commençant avec 10, quelqu'un pourroit dire là dessus que la precedente repartition Grecque, estant de continue progression binaire, commençant avec 16, a la particuliere vtilité fort estimée de divers Auteurs, qui est que par continuelle mediation on parvient à l'vnité, tellement qu'on peut diviser toutes troupes en deux parties egales, comme 16384 de la Tetrachalangarchie continuellement mediée jusques au fil, il se trouve de 16, & divisant le mesme continuellement en deux, on trouve les moitez de 8. 4. 2. 1 qui finit en vnité. A ceci se respond que ceste mediation n'est pas si parfaite, & qu'elle ne parvient à l'vnité cōme on estime, mais cesse au Commandeur de deux fils de 32 Soldats pour ceste raison: La fin de la partition est pour avoir sus chascun partie vn Commandeur establi, comme par exemple sur 16 fils commande vn Sintagmatarche, sur les 8 vn Taxiarche, sur les 4 vn Tetrarche, sur les 2 vn Dilochite, mais il n'y a point de Commandeur establi comme devant, sur l'vunique fil de 16 hommes. Il est bien vray que le premier, à sçavoir le Conducteur du fil est tenu pour tel, mais il commande seulement sur 15, estant luy mesme vn des 16: Le fil parti en deux, chascun troupe est de 8 hommes sans Commandeur, ou si pour l'vne moitié on prend le premier, pour l'autre le neufliesme nommé Diomerita, ils ne commanderont chascun que sur 7, & ainsi des autres, comme Intergatores qui commandent sur 3, & point sur 4, aussi des Antistites qui commandent sur 1, & point sur 2: De sorte que tels Officiers ne commandent point sur troupes de binaire progression, comme font les autres sur les troupes de 2 fils en montant; ce qui estoit proposé de declarer.

Quant à ce qu'on estimeroit qu'avec la mediation de 16384 jusques au 32, qui a ses Commandeurs establis, on seroit plus pourveu d'un Commandeur establi sur toutes les parties de troupes, que par la repartition denaire, cela ne succede point ainsi: Par exemple, la necessité requerant (comme il advient souvent en effect) qu'il faut partir vne Phalangarchie de 16 enseignes Grecques en 9 & 7, ou en 10 & 6, ou en 11 & 5, ou en 12 & 4, ou en 13 & 3, ou en 14 & 2, ou en 15 & 1, il n'y a point par tout des Commandeurs establis.

Par dessus les susdites absurditez il y a encore sur aucunes troupes & Officiers de noms inpropres, tirez hors de la progression denaire sans toutefois en avoir quelque denaireté, comme de nommer decurie les 16 Soldats d'un fil, & le premier d'iceux Decurien, qui toutefois ne commande point sur dix mais sur 15: Le Commandeur sur la troupe de 256 nomment ils (comme s'elle fut de 100) Centurio, & la troupe Centuria: Le Commandeur sur la troupe de 1024 ils l'appellent (comme s'elle fut de 1000) Chiliarcha, & la troupe Chiliarchie, lequel abus de noms donne plustost conjecture de grande antiquité & dignité de la progression denaire, que d'estre bien imitée.

Quant à la repartition Romaine mentionnée ci devant, laquelle (joignant l'abus des noms tirez de progression denaire sans denaireté) est fort inegale, sans observation d'aucune reguliere progression: Il est bien vray qu'elle est meilleure que de ne suivre point de regle, comme cela se fait maintenant par tout le monde, mais il ne la faut point comparer à l'Hebraïque. Quant à ce qu'on pourroit dire à ceci, que les actes militaires des Romains ont assez tesmoigné sa bonté: Sur cela se peut respondre, que par meilleure repartition ils eussent peu avoir executé d'avantage en meilleur ordre & avec moindre peine qu'ils n'ont fait, & le confermer avec l'exemple de Tamerlan, qui en matiere de Guerre a plus fait que les Romains, les Grecs, ou quelque autre au monde, dont nous en est demeuré la memoire, lequel Tamerlan entretenoit en son Camp Imperial la progression denaire, comme il est dit ci devant au premier Article du premier Chapitre: Avec quoy je fineray ce qui estoit mon intention de declarer, touchant la commodité de la continue progression denaire en la repartition de la gendarmerie, necessaire à la Castramentation reguliere.

F I N.





